RAYMOND J. LOENERTZ O. P., *Une ancienne chronique des provinciaux dominicains de Pologne*: , in «Archivum Fratrum Praedicatorum» (ISSN 0391-7320), 21, (1951), pp. 5-50.

Url: https://heyjoe.fbk.eu/index.php/afp

Questo articolo è stato digitalizzato della Biblioteca Fondazione Bruno Kessler, in collaborazione con l'Institutum Historicum Ordinis Praedicatorum all'interno del portale HeyJoe - *History, Religion and Philosophy Journals Online Access*. HeyJoe è un progetto di digitalizzazione di riviste storiche, delle discipline filosofico-religiose e affini per le quali non esiste una versione elettronica.

This article was digitized by the Bruno Kessler Foundation Library in collaboration with the Institutum Historicum Ordinis Praedicatorum as part of the HeyJoe portal - *History, Religion, and Philosophy Journals Online Access*. HeyJoe is a project dedicated to digitizing historical journals in the fields of philosophy, religion, and related disciplines for which no electronic version exists.

Nota copyright

Tutto il materiale contenuto nel sito HeyJoe, compreso il presente PDF, è rilasciato sotto licenza Creative Commons Attribuzione-Non commerciale-Non opere derivate 4.0 Internazionale. Pertanto è possibile liberamente scaricare, stampare, fotocopiare e distribuire questo articolo e gli altri presenti nel sito, purché si attribuisca in maniera corretta la paternità dell'opera, non la si utilizzi per fini commerciali e non la si trasformi o modifichi.

Copyright notice

All materials on the HeyJoe website, including the present PDF file, are made available under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License. You are free to download, print, copy, and share this file and any other on this website, as long as you give appropriate credit. You may not use this material for commercial purposes. If you remix, transform, or build upon the material, you may not distribute the modified material.

UNE ANCIENNE CHRONIQUE DES PROVINCIAUX DOMINICAINS DE POLOGNE

PAR

RAYMOND-J. LOENERTZ O. P.

I. Introduction

Le *Liber Beneficiorum dioecesis Cracouiensis* de Jean Długosz († 1480), dont l'original, en trois volumes, se trouve aux archives capitulaires de Cracovie, est un état des possessions ecclésiastiques dans le diocèse, enrichi souvent de notices historiques sur les églises dont relèvent les biens [1]. A la fin du t. III, ayant passé en revue les bénéfices proprement dits, tant séculiers que réguliers, Długosz aborde les couvents des ordres mendiants, en commençant par les huit couvents dominicains situés dans le diocèse: I. Cracovie (fol. 337-340). – II. Sandomierz, Saint-Jacques (fol. 342-342^{v}). – III. Sandomierz, Sainte-Marie-Madeleine (fol. 344-344^{v}). – IV. Oświęcim (fol. 345). – V. Opatowiec (fol. 346). – VI. Bochnia (fol. 347). – VII. Lublin (fol. 347^{v}-348). – VIII. Żmigród (fol. 348). – L'inventaire des biens est toujours précédé d'une notice brève sur la fondation, le site et le vocable du couvent. Pour les couvents d'Oświęcim, d'Opatowiec, de Bochnia et de Żmigród, dont les notices sont à peine ébauchées, cette brève introduction seule a été écrite. Les listes des possessions de Sandomierz (Saint-Jacques) et de Lublin, sont suivies, la première d'une note sur les dominicains, victimes de l'invasion tartare de 1259 [2], la seconde, d'une note semblable sur une relique de

[1] Le *Liber Beneficiorum* a été publié dans les *Opera omnia* de Jean Długosz, le t. III (qui seul nous occupera) formant le t. IX des *Opera* (Cracovie 1864). – Voici les titres complets de quelques ouvrages que nous citerons en abrégé: Archivum fr. Praed. = Archivum fratrum Praedicatorum. AKH = Archivum Komisji Historycznej. Bull. O. P. = Bullarium Ordinis Praedicatorum. Mon. O. P. hist. = Monumenta Ordinis Fratrum Praedicatorum Historica. MPH = Monumenta Poloniae Historica. Q. u. F. = Quellen und Forschungen zur Geschichte des Dominikanerordens in Deutschland.

[2] « Item notandum quod monasterium Sancti Iacobi tempore insultus Tartarorum aliquoties fuit desolatum et exustum, et quadraginta sex fratres ordinis, *Salue*

la Vraie Croix, conservée au couvent [1]. Enfin, dans l'article sur le couvent de Cracovie l'introduction habituelle, particulièrement longue, comporte deux parties: *a*) Un prologue, suivi d'une petite histoire des origines du couvent et de la province dominicaine de Pologne (fol. 337-338). *b*) Le catalogue des provinciaux, de 1225 à 1478 (fol. 338^{v}-340), que nous nous proposons de publier et de commenter [2].

Le catalogue semble écrit d'une seule main — celle d'un secrétaire de Długosz — mais il n'a pas été écrit d'un seul jet. Entre les notices primitives, et à l'intérieur de certaines, le copiste avait ménagé des espaces blancs, en vue de compléments éventuels. Des particularités de l'écriture permettent de distinguer ces parties ajoutées après coup [3]. Il y a en outre une bonne douzaine d'additions marginales, œuvre probablement de la même main, mais écrivant plus tard, peut-être avec une autre plume. Il importe beaucoup de discerner ces additions et ces compléments, car nous verrons qu'elles dérivent, dans la première partie du catalogue, d'une source nettement supérieure à celle qui fournit le premier fond. Dans notre édition ce premier fond est imprimé en caractères droits, les additions et les compléments en italiques. Les additions marginales sont mises entre ⌜ ⌝. Quelques mots à supprimer sont placés entre [], quelques autres, suppléés par nous, entre ⟨ ⟩. Des ... signalent les blancs non remplis par l'auteur.

Regina decantantes, a Tartaris pro uno tempore et una die occisi, locusque ille sanguine fratrum et aliorum fidelium celebris est et sacratus »; Lib. Ben., t. III, p. 456 (ms., fol. 342^{v}). C'est le plus ancien témoignage sur les martyrs dominicains de Sandomierz. Dans son *Histoire polonaise* (t. II = Opera, t. XI), p. 375, ad ann. 1259, Długosz mentionne les victimes du massacre, sans mettre en évidence les dominicains, et il rapporte que le culte était localisé dans la collégiale Sainte-Marie.

[1] Dans l'édition, p. 460, ligne 3 d'en bas, au lieu de « consorte capitaneatus sui Kyouiensis Theodoro » lire « consorte capitanei sui Kyouiensis Theodora »; ms., fol. 348.

[2] Dans l'édition le catalogue occupe les pages 450-453. Le texte y est tellement maltraité qu'il est inutilisable pour l'historien. J'y renvoie une fois pour toutes, n'ayant pas l'intention d'en parler davantage.

[3] Je me sers de photographies que je dois à l'obligeance de mes confrères de Cracovie. – Je profite de l'occasion pour rendre hommage à la mémoire de mon paternel ami, feu le P. Hyacinthe Woroniecki O. P., qui, voilà bien longtemps, me demanda d'entreprendre cette édition, estimant que c'était « le premier travail à faire pour l'histoire de la province de Pologne ». Le lecteur compétent verra combien ce jugement était juste.

II. Texte

Nomina prouincialium ordinis Predicatorum in regno Polonie et eius prouincia.

(1) Frater Gerardus, nacione Wratislauiensis, studens Parisiensis, primus prouincialis Polonie, per Iordanem magistrum generalem ordinis Predicatorum preficitur, *anno Domini millesimo ducentesimo uicesimo quinto, absque omni fratrum electione. Hic Cracouiam ueniens primum ibi celebrat capitulum, de quo misit fratres recipere domos Wratislauiensem, Pragensem, Canmenensem, Sandomiriensem,* ⌜*Gedanensem*⌝. *Hic per uisitatores Theutunicos absoluitur ab officio* ⟨*anno Domini*⟩ *millesimo ducentesimo tricesimo tercio.*

(2) Anno Domini millesimo ducentesimo tric[ent]esimo secundo frater Gerardus prouincialis per fratres Otthonem de Frisaco et Otthonem de Wienna Theutunicos, missos per magistrum Iordanem ex Bononia uisitatores, ab officio prouincialatus Cracouiensis in capitulo prouinciali absoluitur et frater Theslaus, quondam custos ecclesie collegiate Sancte Marie Sandomiriensis, eligitur ibidem, et a predictis uisitatoribus confirmatur in prouincialem. Qui ex post in generali capitulo ⌜*Parisius celebrato*⌝ anno Domini millesimo ducentesimo ⟨tricesimo⟩ octauo per magistrum ordinis ibidem presentem ab officio absoluitur. — *In eo capitulo frater Iaczek et frater Gerardus et frater Martinus Sandomiriensis fuere presentes. — In eo etiam capitulo diffinitor Polonie primo ad diffinicionem capituli generalis est admissus.*

(3) Anno Domini millesimo ducentesimo tricesimo octauo fratres Predicatores tenuerunt capitulum generale Sandomirie ad eligendum nouum prouincialem. De quo cum concordare non possent pecierunt magistrum ordinis ut daret eis alterius lingue prouincialem. Sed cum nuntii ad generale capitulum Bononiam uenissent et mortem magistri ⌜*Iordanis*⌝ comperissent, difini-

[1] A la fin de la notice, probablement à partir de *omni* (mais il est difficile de le dire avec certitude) l'écriture se resserre, comme si le copiste avait eu devant lui un espace limité. Vraisemblablement la phrase « anno Domini... tercio » est une addition, mais c'est seulement après en avoir écrit une partie que le copiste a compris la nécessité de serrer pour tout faire entrer: autrement dit, quand il écrivait, la seconde notice existait déjà, mais un espace blanc — d'ailleurs insuffisant — avait été laissé en vue d'additions éventuelles. *Gedanensem* en marge, à gauche. Dans la marge droite la note: *Iordanus ipse, Theutunicus genere cum esset, prouincialis Lombardie in magistrum eligitur* M°cc°xx°, n'est pas destinée à entrer dans le texte.

[2] Après *absoluitur et* le copiste est allé à la ligne, pour mettre en tête le nom du nouveau provincial Ceslas. C'est la seule fois qu'il a tenté de donner à la chronique l'aspect extérieur d'une liste. *Parisius celebrato* en marge à gauche. Les deux phrases *In eo capitulo... admissus*, serrées entre ce qui précède et la notice suivante, sont une addition.

[3] *Iordanis* dans l'interligne. A partir de *quia fratres* l'écriture se resserre.

tores dederunt eis Henricum priorem de Lipsk *prouincialem, quia fratres Poloni extraneum sibi dari petiuerunt. Qui anno millesimo cc° quadragesimo absoluitur.*

(4) *Quartus frater Gerardus Theutonicus de Colonia hospes ad capitulum Sandomiriense ueniens in prouincialem est* ⌜*electus et ibidem confirmatus. Hic postea per uisitatores missos a capitulo generali, scilicet Gabrielem Hungarum et Henricum Theutunicum ad peticionem fratrum in Brunaue absolutus anno Domini M°cc° quadragesimo tercio*⌝.

(5) Huius cum electio uiciosa reperta fuisset anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo tercio absolutus est, et frater Martinus de Sandomiria, prior, anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo quarto Wratislauie in capitulo generali eligitur, et confirmatur in die Purificationis a magistro Iohanne Bononie.

(6) Anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo octauo, Martino prouinciali mortuo, ⌜*uel ut quedam Annalia habent absoluto*⌝, frater Mikul, studens Perusius, eligitur, et a magistro generali confirmatur in capitulo generali Prage celebrato. Hic petentibus fratribus, quia nimis iracundus erat, anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo nono a magistro Iohanne in prouinciali capitulo in Gradecz celebrato absoluitur et Coloniam ad studium mittitur.

(7) Anno Domini millesimo cc° quinquagesimo fratres Poloni ordinis Predicatorum, in Wratislauiam ad electionem conuenientes, fratrem Simonem lectorem in prouincialem eligunt, et confirmatur per magistrum Iohannem, anno millesimo...

(8) Millesimo cc° l° quinto frater Simon ordinis Predicatorum prouincialis Polonie obiit, ⌜*uel secundum alia Annalia absolutus*⌝. Post cuius mortem fratres Polonie, in Wrathiuam[8] ad generale capitulum conuenientes, fratrem Iohannem Bohemum, lectorem Pragensem, elegerunt, et ibidem fuit confirmatus per magistrum Humbertum.

(9) Millesimo cc° l° sexto Iohannes Bohemus prouincialis Polonie moritur, ⌜*uel secundum alia Annalia absoluitur Parisius a suis Bohemis*⌝, et fratres Polonie ad capitulum generale in Rathibor conuenientes fratrem Rainoldum in prouincialem eligunt, et fuit ibi illico confirmatus.

(10) Anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo frater Rainoldus prouincialis Polonie in Ploczensi monasterio moritur. *Secundum alia Annalia Iglauie.* (f. 339) Mortuo Rainoldo frater Simon, lector Wratislauiensis, electus confirmatur, et absoluitur post triennium, anno uidelicet Domini millesimo ducentesimo sexagesimo tercio.

(11) In locum Simonis frater Nicolaus Gallicus, in Poznania electus, per fratrem Martinum confirmatus est. Hic Prage in officio obiit M cc° sexagesimo sexto.

(12) Obeunte Nicolao Gallico frater Sandomiriensis Iohannes, lector Rathiboriensis, Prage electus, per fratrem Martinum priorem Rathiborien-

[8] *Wrathiuam*, sans signe d'abréviation. Lire *Wrathi(sl)au(i)am*.

sem confirmatus est, et anno Domini M° cc° sexagesimo octauo ab officio absolutus.

(13) Successit illi frater Nicolaus Lombardus, in capitulo Iablonnensi electus et confirmatus, in capitulo uero generali Pestensi prouincie Hungarie M° ducentesimo septuagesimo secundo ab officio absolutus.

(14) Substitutus est in locum Nicolai Lombardi frater Iacobus de terra Sandomiriensi, prior Culmensis, in capitulo Brunnensi electus. In eodem capitulo per Iohannem magistrum ordinis confirmatus est et Bononie M° cc° lxx° nono absolutus.

(15) ⌜*Frater Gosslaus, in Husth electus, prima uice confirmatus*⌝ est, natione Wratislauiensis, lector, genere nobilis, eloquens, personatus, in capitulo Parisiensi absolutus m.cc.lxx. nono.

(16) In eius locum Sdzislaus frater, lector Gradiczensis Bohemus, in Sandomiria electus et confirmatus est, et in capitulo generali Pallentino per fratrem Michaelem priorem Rathiboriensem definitorem capituli generalis M cc° nonagesimo primo absolutus.

(17) Frater Gosslaus predictus secunda uice in capitulo Ploczensi electus est, et per tres seniores fratres in ordine confirmatus, per magistrum uero Stephanum in capitulo prouinciali Pragensi M°cc° nonagesimo tercio absolutus.

(18) Ad electionem futuri prouincialis fratribus in Rathibor congregatis frater Sdzislaus secunda uice electus est, Colonie uero in capitulo generali propter diuisionem prouincie millesimo tricentesimo secundo, Bohemis se a Polonis solita arrogantia scindentibus, absolutus.

(19) Frater Lipoldus Cracouiensis in capitulo Cracouiensi electus est et per Sdzislaum fratrem Bohemum predictum confirmatus, quem ipse uice uersa in Bohemia confirmauit in prouincialem. Absolutus est autem per fratrem Simonem definitorem in Ianuensi capitulo generali millesimo ccc° quinto.

(20) Frater Peregrinus, et prior Wratislauiensis et Rathiboriensis frater, in Poswolc electus et confirmatus, in capitulo prouinciali Cracouie celebrato per literam magistri ad instantiam suam absolutus, et iterum in eodem capitulo reelectus per magistrum iterum eo petente absolutus est.

(21) Frater Nicolaus Afre, prior tunc Cracouiensis, et uicarius prouincialis, in eodem capitulo Cracouiensi postulatus, et per magistrum confirmatus, et in capitulo Lugdunensi absolutus, factus est penitentiarius domini pape.

(22) Frater Lipoldus Cracouiensis, in capitulo Siradiensi, secunda uice electus, per prouincialem Saxonie confirmatus est.

(23) Frater Peregrinus Rathiboriensis, tercia uice electus...

(24) Frater Petrus de Columen, electus...

(25) Frater Matthias Cracouiensis...

(26) Frater Przibislaus Plocensis, electus...

(27) Frater Stanislaus Cracouiensis, electus...

(28) Frater Petrus Komesa Wratislauiensis, electus...

(29) Frater Iohannes Bregensis Theutunicus, electus...

(30) Frater Petrus Komesa iterum, secunda uice electus et confirmatus...
(31) Frater Petrus Wassirabe de Culmen Theutunicus, electus...

(32) *Post cuius mortem diuisio in prouincia inter Polonos et Almanos facta est. Fratres enim Poloni Nicolaum de Bresth in prouincialem elegerunt, qui expost in conuentu Cracouiensi fuerat predicator egregius et inquisitor heretice prauitatis. Fratres autem et priores Almani elegerunt fratrem Nicolaum Bar de Osswanczin.*

(33) Frater Iohannes, monasterii de Oppathowyecz, sacre theologie professor, uocatus Episcopellus, ⌜*cum annis sex prioratum Cracouiensem rexisset*⌝, anno Domini millesimo *cccc°xi°*, *in capitulo Syradie celebrato*, ⌜*infra octauas Ascensionis*⌝ electus, nobilis de domo Cholewa, qui ⌜*post*⌝, fundata ecclesia cathedrali in Chelm Russie, anno Domini millesimo quadringentesimo decimo vii°, secundus in ea episcopus, per Wladislaum secundum, Polonie regem, cuius erat confessor, ordinatus est. Mortuus est in eodem episcopatu, anno Domini millesimo quadringentesimo... *Hic tempore sui prouincialatus suscepit in Kostan, Lowicz, Sroda,* ⌜*Hrodlo, Hrubyeszow conuentus*⌝.

(34) ... *Nicolaus de Pnyewy, et absolutus est per magistrum ordinis, ad instantiam Nicolai de Opol Falkemberg et Andree Venatoris de Ra*⌜*thibor, propterea quod*⌝ ⌜*paraliticatus fuerat*⌝.

(35) Promoto Iohanne Episcopello in episcopum Chelmensem magister Iohannes Franksten, frater de conuentu Franksten, anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo electus, *et absolutus per magistrum ordinis.*

(36) Frater Iohannes Aduocati Sandomiriensis lector electus est absoluto Iohanne Franksten, et anno Domini M° [cccc°] quadringentesimo l° primo in Sandomiriensi cenobio mortuus et ibi sepultus.

(37) Frater Iacobus de Bidgostia, sacre theologie professor, nacione Polonus nobilis de domo Gadzyamba, prior Cracouiensis anno Domini M° [cccc°] quadringentesimo... concorditer electus in capitulo generali *in Syradiensi conuentu tento*, apud Cracouiam paraliticatus anno Domini M° quadringente-

[32] Toute la notice est ajoutée, en caractères plus gros, à la notice précédente, immédiatement après *electus*, sans égard pour le sens.

[33] Les mots *cccc°xi°*, *in capitulo Syriade celebrato* sont ajoutés après coup dans un espace primitivement blanc. *Post* dans l'interligne.

[34] Toute la notice, en caractères plus gros, est ajoutée dans l'espace libre entre 33 et 35. Au début le copiste a laissé un espace libre, pour insérer éventuellement la date d'élection. A partir de *thibor* la notice déborde dans la marge droite. Les deux derniers mots sont ajoutés dans la marge gauche.

[35] Les cinq derniers mots paraissent ajoutés après coup, en caractères un peu plus épais.

[37] *in Syradiensi conuentu tento* est ajouté dans un espace laissé libre, en caractères plus épais.

simo septuagesimo octauo, 3ª *Maii*. Moritur et sepelitur in monasterio Sancte Trinitatis ordinis Predicatorum, [*die dominica infra octauas Corporis Christi*].

(38) Mortuo Iacobo de Bidgostia, de conuentu Wratislauiensi frater Albertus de Syeczin de terra Dobrinensi, sacre theologie professor, in capitulo generali in Lublin pro die sancti Martini celebrato electus, et per magistrum generalem Leonardum de Perusio Rome confirmatus millesimo quadringentesimo lxxº octauo. Nobilis de domo Powalya.

III. Commentaire

Analyse des sources.

Le catalogue des provinciaux de Pologne compilé par Długosz se compose de plusieurs parties, nettement distinctes. La coupure la plus importante — mais non la plus apparente — se place après le n. 31. On verra dans le commentaire détaillé que les trente premières notices donnent la série complète, sans erreurs ni lacunes, des provinciaux de Pologne, depuis les débuts jusqu'à l'année 1392. La notice 32 présente comme provincial un personnage qui ne le fut pas, et à cet endroit précis trois provinciaux (les numéros 32 a-c de notre commentaire) manquent dans le catalogue. Ils ont gouverné la province de 1393 à 1411. Le nº 34 manquait d'abord et la rédaction de la notice 35 prouve que cette absence n'était pas due à un accident de copie: elle suppose en effet que le provincial auquel elle est consacrée succéda immédiatement à celui dont parle la notice 33. Manifestement une source excellente s'arrête au nº 31, et avec le numéro suivant commence une autre documentation, moins bonne, quoiqu'elle se rapporte à une période plus voisine de l'auteur. Elle s'améliore seulement vers la fin, quand il s'agit d'événements tout à fait contemporains.

La chronique A.

Le document qui a fourni à Długosz le fond de ses 31 premières notices — la chronique A — n'était pas d'une seule venue. On y distingue aisément trois, ou peut-être quatre parties. La plus ancienne (notices 1-10) se présente sous forme d'*Annales*, aux formules monotones. Partout, sauf dans la première notice, le millésime vient en tête [1]. Une fois le copiste de Długosz a tenté de donner à cette *chronique* l'aspect d'une

[1] La notice 4 fait exception aussi, mais justement elle n'appartient pas au premier fond du catalogue.

liste de provinciaux. Il a copié à la suite de la notice 1 la première partie de la notice 2, et est allé à la ligne au beau milieu de la phrase, mettant en tête le nom de Ceslas, deuxième provincial. Mais il a bien vite abandonné cet essai, qui l'aurait obligé à faire violence au texte qu'il transcrivait. — Les notices 11-16 sont l'œuvre d'un autre esprit. On n'insiste plus sur le millésime, mais sur l'idée de succession, et l'auteur s'efforce visiblement d'exprimer cette idée sans trop répéter les mêmes mots. Pareil effort ne pouvait pas se soutenir longtemps, et il est possible que les notices 17-23 aient été rédigées par le même auteur. Dans ce cas il aurait vécu à la fin du XIII^e^ et au début du XIV^e^ siècle, continuant son œuvre jusqu'en 1318. Nous sommes à l'époque où la division d'un certain nombre d'anciennes provinces (entre autres celle de Pologne) invitait à fixer les souvenirs d'un passé désormais aboli. Peut-être aussi les informations que Bernard Gui faisait sûrement demander à cette époque, en vue des listes de provinciaux qu'il projetait [1] eurent-elles une influence sur la composition de cette partie de la chronique A. Mais à partir de l'année 1318 l'intérêt cesse. Les continuateurs se sont bornés à une liste de noms, correcte d'ailleurs et complète, jusqu'à la crise que constitua la rébellion de Pierre Wasserrabe en 1392. Nous pouvons résumer: la chronique A se présente comme une œuvre entreprise au XIII^e^ siècle, et continuée par différents auteurs jusque vers la fin du XIV^e^. Malgré quelques fautes, que nous relèverons, c'est un bon document. Cependant, quand Długosz eut achevé de la transcrire, il trouva mieux encore.

La chronique B.

Dans la notice 6 le texte primitif — c'est-à-dire la chronique A — rapporte que le provincial Mikul fut élu « Martino prouinciali mortuo ». En marge on lit: « uel, ut *quedam Annalia* habent, absoluto ». Un signe de renvoi indique que ces mots doivent être insérés après « mortuo ». Les *quaedam Annalia*, source de cette addition, sont cités également en marge des notices 8 et 9 et à la fin de la notice 10, sous le titre *alia Annalia*, par opposition à la chronique A, qui a fourni le premier jet. Nous appelons chronique B le document où Długosz puisa ces infor-

[1] Il avait d'abord l'intention de dresser seulement le catalogue des provinciaux de Provence; Mon. O. P. hist. XXII, p. 4, lignes 13-14. Dans la suite il élargit son programme, puisqu'il composa aussi la liste des provinciaux de France (Mon. O. P. hist. XVIII, p. 79-82) et de Dacie (Wedel-Jarlsberg, Une page de l'histoire des Frères-Prêcheurs. La Province de Dacia, Rome 1899, 276 s.).

mations précieuses, qui, trois fois sur quatre, se trouvent avoir raison contre la chronique A, tandis que dans le quatrième cas (notice 10) le contrôle est impossible. La supériorité de la chronique B est importante à noter. Les informations surajoutées au premier fond du catalogue ont chance d'en provenir, et méritent donc une confiance particulière. On peut même être certain que ces additions dérivent de la chronique B quand elles contredisent la chronique A. Et dans ce cas, le plus souvent, leurs affirmations se trouvent être d'accord avec les exigences de la vérité. C'est ce qui arrive pour la fin de la notice 1, pour l'addition *Parisius celebrato* de la notice 2, pour la notice 4 toute entière, qui manque dans la chronique A. La dernière addition provenant de la chronique B se trouve à la notice 10, et se réfère à l'année 1260: on en peut conclure que la chronique B était un document du XIII[e] siècle. — Nous pouvons maintenant passer au commentaire détaillé des notices du catalogue.

1. *Gérard de Breslau.* – 1225-1233.

Frater Gerardus, nacione Wratislauiensis, *studens Parisius*, primus prouincialis Polonie, per Iordanum magistrum generalem ordinis Predicatorum preficitur, *anno Domini millesimo ducentesimo uicesimo quinto, absque omni fratrum electione. Hic Cracouiam ueniens primum ibi celebrat capitulum, de quo misit fratres recipere domos Wratislauiensem, Pragensem, Canmenensem, Sandomirienssm,* ⌜*Gedanensem*⌝. *Hic per uisitatores Theutunicos absoluitur ab officio, millesimo ducentesimo tricesimo tercio.*

A partir de *omni* l'écriture se resserre, signe que la fin de la notice fut ajoutée après que la notice 2 avait été écrite. La date 1233, qui contredit celle de 1232 donnée par la notice 2 pour le même fait, prouve que cette partie de la notice 1 provient d'une autre source (la chronique B). Vraisemblablement l'addition commence aux mots *anno Domini*, qui font corps avec la fin. Arrivé à *omni* le copiste a vu que l'espace allait lui manquer et commença à serrer son écriture.

En 1222 les premiers dominicains, Jacko ou Jacek d'Opole (S. Hyacinthe) et Henri de Moravie, arrivèrent à Cracovie[1]. Yves Odrowąż,

[1] Stanislas de Cracovie, qui écrit peu après 1352, dans le chapitre III de sa *Vita sancti Iachonis*, remplace le nom de fr. Henri de Moravie, mentionné dans les meilleures sources (v. les notes suivantes) par celui du B[x]. Ceslas: « Anno Domini M.CC.XVII... sanctus Iazecho et sanctus Cesslaus in Cracouiam uenerunt, ubi a canonicis clero et populo honorifice recepti sunt. Quibus sanctus Iazecho literas papales et episcopales domini Yuonis protulit, ut parochiam sancte Trinitatis, ubi nunc est conuentus fratrum Predicatorum, absque mora et contradiccione sibi deputarent. Quod Domino cooperante omnes unanimiter tam clerus quam uulgus deuota mente

évêque de Cracovie (1218-1229), les accueillit avec bienveillance et, en attendant la restauration de l'église Sainte-Trinité, avec le logis attenant, qu'il leur destinait, il les hébergea dans une annexe de son palais [1]. Ils y restèrent depuis la Toussaint (1222) jusqu'à l'Annonciation (1223). Le dimanche, 12 mars, fête de S. Grégoire le Grand, en présence du cardinal-légat Grégoire Crescenzio, Yves, évêque de Cracovie, consacra l'église [2]. Le samedi 25 mars 1223 les Prêcheurs de Cracovie prirent possession de leur couvent.

En 1225, d'après notre chronique, Jourdain de Saxe, maître général, envoya en Pologne fr. Gérard de Breslau, avec les pouvoirs et — pourquoi pas? — le titre de provincial [3]. Gérard avait étudié à Paris. C'est là,

impleuerunt et cum multis sumptibus in eodem loco in honorem sancte Trinitatis claustrum fratribus Predicatoribus edificauerunt anno Domini M.CC.XVII. » MPH IV, p. 847-848.

[1] « Huius tempore, uidelicet anno Domini MCCXXII, frater Iaczko de Opol et frater Henricus Morauus eximii predicatores Cracouiam uenerunt, per fratrem Dominicum missi. Quos idem Iuo cum magna reuerencia et gaudio suscipiens in curia sua episcopali collegit, tandemque eis ecclesiam Sancte Trinitatis ligneam et ordini eorum dedit... ». Episcoporum Cracouiensium Catalogus IV, MPH III, p. 356. – « Anno Domini 1222 Trinitatis Sancte ecclesia lignea parua in Cracouia Predicatoribus monachis per Ywonem episcopum Cracouiensem datur. Et hoc propter aduentum fratris Iaczkonis de Oppole et fratris Henrici de Morauia. Quos in curia sua episcopali in monte hospicio suscepit, usque claustrum construxit »; Rocznik Krasinskich (Annales conservées dans la Bibliothèque des comtes Krasinski), MPH III, p. 132[a]. – Z. Kozłowska a démontré l'exactitude de la date 1222 dans Rocznik Krakowski 20 (1926) 1-2.

[2] « Ywo autem Cracouiensis episcopus... fratres ordinis Predicatorum... in magno cultu et reuerencia habens, aliquanto tempore in curia sua episcopali ipsos in edicula ad hoc specialiter edificata continuit, a festo uidelicet Omnium Sanctorum usque ad festum Annunciationis sancte Marie. *In die uero Annunciacionis* sancte Marie, anno Domini millesimo ducentesimo uicesimo tercio ⟨apud⟩ ecclesiam ligneam Sancte Trinitatis... illos collocauit... Anno autem Domini millesimo ducentesimo uicesimo quarto prefatus Ywo, episcopus Cracouiensis, eclesiam Sancte Trinitatis (f. 338) in die sancti Gregorii papae, sub presencia Gregorii de Crescencia cardinalis, Apostolice sedis in regno Polonie legati, consecrat... ». J. Długosz, Lib. Ben., t. III (Opera t. IX) p. 449; ms., fol. 337[v]-338. Les mots soulignés sont écrits en marge. La date 1224 est fausse: le Rocznik kapitulny, (Annales capitulaires de Cracovie), particulièrement exact, écrit, sous l'année 1223: « Dedicatio Sancte Trinitatis » (MPH II, p. 802). Cette date est confirmée par l'itinéraire du cardinal-légat Grégoire Crescenzio, qui était en Pologne en 1223, et se trouvait de nouveau à Rome le 21 janvier 1224; Rocznik Krakowski, t. 20, p. 16-17. Ajoutez qu'en 1223, non en 1224, le 12 mars tombe un dimanche.

[3] Qu'on ne s'étonne pas de voir en 1225 un provincial à la tête d'une province qui sera officiellement érigée seulement en 1228 et qui ne comptait pour l'instant qu'un

comme tant d'autres, qu'il sera entré dans l'Ordre. La province que Jourdain confiait à Gérard n'existait encore qu'en projet, n'ayant qu'un seul couvent, Cracovie. Arrivé sur place Gérard réunit ses frères en chapitre. Au cours de ce chapitre (à la fois conventuel et provincial) [1], imitant un geste de saint Dominique, Gérard dispersa ses religieux et les envoya fonder des couvents à Breslau, à Prague, à Cammin, à Sandomierz, à Gdańsk. La mission fut couronnée d'un plein succès: au cours des deux années suivantes, les cinq couvents furent fondés [2]. A Breslau, le 1er mai 1226, l'évêque Laurent céda aux Prêcheurs l'église Saint-Adalbert [3]. Les chroniqueurs tchèques placent en 1225, 1226 ou 1227 la fondation du couvent dominicain de Prague [4]. Wartislaw, duc des Slaves (Poméranie), en 1228 ou à la fin de 1227, concède aux Prêcheurs un terrain près de l'église Saint-Gilles de Cammin [5]. A Sandomierz, la fondation du couvent Saint-Jacques, par Yves, évêque de Cracovie, remonte à l'année 1226 [6]. Enfin, le 23 janvier 1227, Świę-

seul couvent. Au chapitre général de 1221 les frères qu'on envoie fonder le premier couvent d'Angleterre ont pour chef un prieur provincial (Mon. O. P. hist. III, p. 2, lignes 14-15) et l'Angleterre, où il n'existe encore aucun couvent, forme une des huit provinces instituées à ce même chapitre (Mon. O. P. hist. III, p. 2, lignes 6-13).

[1] On remarquera que notre chronique dit *capitulum*, sans ajouter *prouinciale*.

[2] La fondation d'un couvent ne se fait pas *in instanti*. Pour que notre chronique soit dans le vrai point n'est besoin que les cinq couvents aient surgi, canoniquement érigés et historiquement attestés, dès les derniers mois de l'année 1225.

[3] C. Grünhagen, Regesten zur schlesischen Geschichte, t. I (Codex diplomaticus Silesiae, t. VII), Breslau 1884, p. 159, n° 309, d'après deux chartes originales alors conservées aux Archives d'état de Breslau. – L'information donnée par le même auteur (p. 147) sous l'année 1224: « Aus Prag kommt der heilige Ceslaw nach Breslau, wo er bei der Martinskirche so lange blieb, bis ihm und dem Orden die Adalbertskirche übergeben wurde », tirée des *Memorabilia S. Adalberti*, (compilation manuscrite du XVIIIe siècle) ne mérite pas de confiance sur les points où elle contredit notre chronique: le fondateur du couvent de Breslau ne vint pas de Prague, et en 1224, mais de Cracovie, et en 1225 au plus tôt.

[4] Fontes Rerum Bohemicarum, t. III, Prague 1882, p. 472 (Neplach, ad ann. 1225); t. II, Prague 1874, p. 284 (Cosma continuat., ad. ann. 1226); t. III, p. 168-169 (Dalimil, ad ann. 1227, avec variantes 1225 et 1228); t. III, p. 603 (Ioann. Marignolli, ad ann. 1227).

[5] Codex Pomeraniae diplomaticus, edd. K. F. W. Hasselbach et J. G. L. Kosegarten, t. I, Greifswald 1862, n° 278. B. Altaner, Die Dominikanermissionen des 13. Jahrhunderts (Breslauer Studien zur historischen Theologie, B. III) Habelschwerdt (Schles.) 1924, p. 180 n. 130. Pommersches Urkundenbuch, ed. R. Klempin, t. I, Stettin 1868, p. 205-207 n° 253.

[6] J. Długosz, Hist. Pol., t. II (Opera, t. XI), p. 222 ad ann. 1226; Lib. Ben., t. III (Opera t. IX), p. 454-455 (ms., fol. 342). Catal. IV epp. Crac., MPH, t. III, p. 356a.

topełk, duc de Poméranie, dote le couvent Saint-Nicolas des frères Prêcheurs de Gdańsk (Danzig)[1].

La province de Pologne fut « acceptée » par l'Ordre en 1228, au chapitre généralissime de Paris[2]. Gérard de Breslau, qui en est le véritable fondateur, la gouverna pendant cinq ans encore. Il fut exonéré en 1233, par des visiteurs institués au chapitre général de Bologne, comme nous l'apprend la notice suivante. Sous son gouvernement les dominicains polonais s'établirent à Kiev (d'où ils furent expulsés en 1233)[3], et le provincial de Pologne devint l'homme de confiance auquel s'adressait le Saint-Siège dans les affaires russiennes[4]. La province de Pologne commémorait son premier provincial, en même temps que ses deux successeurs, à la date du 29 mai, d'après le nécrologe du couvent de Léopol[5]. Le groupement des anniversaires prouve que c'est là une date liturgique, toute conventionnelle. Quand l'usage de commémorer l'obit des provinciaux s'introduisit dans les couvents de Pologne la date de décès des neuf premiers provinciaux était oubliée[6].

Une chronique de la fin du XV^e siècle, aujourd'hui perdue, mais employée au XVII^e siècle par Abraham Bzowski, identifiait Gérard, premier provincial de Pologne, avec Gérard, premier évêque latin en pays russien, dont des documents plus autorisés font un cistercien[7].

[1] Cod. Pom. dipl. I, n° 160; J. Długosz, Hist. Pol. II, p. 228-229, ad ann. 1228.

[2] Mon. O. P. hist. III, p. 3, ligne 4.

[3] J. Długosz, Hist. Pol., t. II (Opera, t. XI), p. 240 ad ann. 1233.

[4] Akta grodzkie i ziemskie z czasów Rzeczypospolitej polskiej, t. VII, Lwów 1878, p. 1 n° 1 (12. V. 1232). Bull. O. P. I, p. 43 n° lxiii (24. II. 1233), n° lxix (15. II. 1233); p. 44 n° lxvi (27. II. 1233), n° lxvii (8. III. 1233), p. 45 n° lxix (15. III. 1233).

[5] Le nécrologe du couvent de Léopol a été publié par W. Kętrzynski dans MPH, t. V, Lwów 1888, p. 537-561, celui du couvent de Cracovie par H. R. von Zeissberg dans Archiv für österreichische Geschichtsquellen 55 (1877) 136-167. On trouvera dans notre Appendice 1 les anniversaires des provinciaux de Pologne antérieurs à l'an 1500, d'après ces deux nécrologes. J'y renvoie ici une fois pour toutes.

[6] Le quatrième, cinquième et sixième provincial sont commémorés le 8 janvier, le septième, huitième et neuvième le 9 janvier. Les nécrologes ignorent le provincialat de Gérard de Cologne (n° 4), d'où un décalage dans la numérotation des provincialats.

[7] Voir Archivum fr. Praed. 19 (1949) 74. W. Abraham, Powstanie Organizacyi Kościoła łacińskiego na Rusi, t. I, Lwów 1904, p. 110-115.

2. Czesław. – 1233-1236.

Anno Domini millesimo ducentesimo tric[ent]esimo secundo frater Gerardus prouincialis per fratres Otthonem de Frisaco et Otthonem de Wienna Theutunicos, missos per magistrum Iordanum ex Bononia uisitatores, ab officio prouincialatus Cracouiensis in capitulo prouinciali absoluitur et frater T h e s l a u s, quondam custos ecclesie collegiate Sancte Marie Sandomiriensis, eligitur ibidem, et a predictis uisitatoribus confirmatur in prouincialem. Qui expost in generali capitulo *Parisius celebrato*, anno Domini millesimo ducentesimo ⟨tricesimo⟩ octauo, per magistrum ordinis ibidem presentem ab officio absoluitur. — *In eo capitulo frater Iaczek et frater Gerardus et frater Martinus Sandomiriensis fuere presentes. — In eo etiam capitulo diffinitor Polonie primo ad diffinitorium capituli generalis est admissus.*

De Bologne, où il se rendit en 1233 pour le chapitre général, Jourdain de Saxe envoya en Pologne deux visiteurs: Otton de Friesach en Saxe[1] et Otton de Vienne en Autriche. La date 1232 est fausse; celle donnée à la fin de la notice précédente (d'après la chronique B sans nul doute) est vraie, et elle s'accorde avec les mots *ex Bononia*. En effet, après le chapitre général de 1231 Jourdain quitta Bologne et n'y revint qu'en 1233, à l'occasion du chapitre général[2]. Le chapitre provincial de Cracovie, où le provincial Gérard fut exonéré, et où son successeur Ceslas fut élu et confirmé, eut donc lieu en automne 1233.

Selon notre chronique, Ceslas fut exonéré en 1238, par le maître général présent au chapitre général (célébré à Paris, selon une addition marginale, d'après le document B). La date est fausse: en 1238 le maître général nouvellement élu, Raymond de Pennafort, n'était pas présent au chapitre général, célébré à Bologne[3]. D'ailleurs on voit par la notice suivante que la chronique a en vue Jourdain de Saxe, mort le 13 février 1237. Il faut donc lire 1236, date qui s'accorde avec l'addition marginale *Parisius celebrato*. Au chapitre général célébré cette année-là à Paris, sous la présidence de Jourdain de Saxe, trois Polonais étaient présents: S. Hyacinthe, Gérard (sûrement l'ex-provincial) et Martin de Sandomierz, et pour la première fois le représentant de la province de Pologne siégea au chapitre. Cette double information, ajoutée probablement

[1] Entré dans l'ordre en 1220 (Archivum fr. Praed. 10, p. 349), provincial de Lombardie 1241-1244 (Mon. O. P. hist. II, p. 92, 94; Archivum fr. Praed. 10, p. 326, 354, 371), décédé en 1244 (Archivum fr. Praed. 10, p. 354, 371).

[2] Festschrift zum elfhundertjährigen Jubiläum des deutschen Campo Santo in Rom, Freiburg i. Br., 1897, p. 159.

[3] Mon. O. P. hist. I, p. 331.

d'après la chronique B, mérite confiance [1]. L'erreur de la chronique A (1238 pour 1236) s'explique sans trop de peine. L'auteur connaissait la date d'institution du successeur de Ceslas, nommé d'office en 1238, au chapitre général de Bologne. N'imaginant pas une vacance du provincialat prolongée pendant deux ans, il fit coïncider l'absolution de Ceslas avec l'institution du successeur.

La province de Pologne commémorait le provincial Ceslas le 29 mai, avec son prédécesseur et son successeur. Quand on institua cet anniversaire collectif, manifestement conventionnel, on ignorait donc la vraie date du décès de Ceslas. Cette circonstance rend à peu près impossible l'identification du provincial Ceslas avec son homonyme, le Bx. Ceslas, fondateur du couvent de Breslau, dont l'anniversaire (15 juillet), devait être notoire [2].

3. Henri de Leipzig. – 1238-1240.

Anno Domini millesimo ducentesimo tricesimo octauo fratres Predicatores tenuerunt capitulum generale Sandomirie ad eligendum nouum prouincialem. De quo cum concordare non possent pecierunt magistrum ordinis ut daret eis alterius lingue prouincialem. Sed cum nuncii ad generale capitulum Bononiam uenissent et mortem magistri *Iordanis* comperissent, difinitores dederunt eis Henricum, priorem de Lipsk, *prouincialem, quia fratres Poloni extraneum sibi dari petiuerunt. Qui anno millesimo cc° quadragesimo absoluitur.*

Le provincial Ceslas fut exonéré en 1236, au chapitre généralissime de Paris, par maître Jourdain de Saxe. Le chapitre provincial — l'expression *generale* est un archaïsme — se réunit à Sandomierz en automne de la même année. Les capitulaires n'ayant pu tomber d'accord sur la personne du nouveau provincial, ils chargèrent les frères qui devaient se rendre à Bologne pour le chapitre général de 1237 de demander au maître général, Jourdain de Saxe, de leur donner d'office un provincial étranger. Arrivés à Bologne, les messagers apprirent que le chapitre gé-

[1] En 1241 le chapitre général de Paris concède aux provinces de Pologne, de Dacie, de Terre Sainte et de Grèce, d'envoyer *deux* électeurs au chapitre d'élection du maitre général (Mon. O. P. hist. III, p. 18, lignes 20-23). D'où il ne suit pas qu'avant cette date elles n'en envoyaient *aucun*, encore moins qu'elles n'étaient pas représentées aux chapitres ordinaires de provinciaux et de définiteurs.

[2] C. Blasel, Geschichte von Kirche und Kloster St. Adalbert zu Breslau (Darstellungen und Quellen zur schlesischen Geschichte, B. 16) Breslau 1912, p. 9. La date du 15 juillet est garantie par le nécrologe du couvent de Breslau, et mieux encore par la tradition liturgique, particulièrement sûre en ces matières.

néral n'aurait pas lieu, maître Jourdain étant décédé après la Saint-Michel 1236 (le 13 février 1237). Au chapitre général de Bologne de 1238 les messagers polonais réitérèrent leur demande. Le maître général nouvellement élu, Raymond de Pennafort, était absent. Comme la province de Pologne était sans provincial depuis plus d'un an, les définiteurs du chapitre général accédèrent aux demandes des Polonais et nommèrent fr. Henri, prieur du couvent de Leipzig. Le chroniqueur a bloqué maladroitement les événements, attribuant à un même chapitre général l'absolution de Ceslas et l'institution du successeur.

Le provincial Henri fut exonéré en 1240, sûrement au chapitre général de Bologne. L'information mérite confiance, d'autant plus qu'elle fut ajoutée après coup, probablement sur la foi de la chronique B, plus exacte dans ses dates que la chronique A..

Le provincial Henri est sans doute identique au dominicain *Heidenricus*, — une forme archaïque du même nom — premier évêque de Chełmno (Culm), consacré à Lyon, en 1245, par Innocent IV en personne[1]. La province de Pologne commémorait le provincial Henri — le nécrologe de Léopol dit *Heidenricus* — le 29 mai, en même temps que ses deux prédécesseurs. Or Heidenreich, évêque de Chełmno, est décédé le 29 juin 1263[2]. Est-ce un hasard si la différence entre l'anniversaire liturgique et la date historique est juste d'un mois? Le nécrologe de Léopol, qui contient pas mal de fautes, n'a-t-il pas déplacé par erreur le triple anniversaire? S'il en était ainsi il faudrait conclure que l'on avait fixé au 29 juin la commémoraison des trois premiers provinciaux de Pologne parce que c'était la date réelle de la mort du troisième, la seule que l'on connaissait.

4. Gérard de Cologne. – 1240-1243.

Quartus frater G e r a r d u s Theutonicus de Colonia hospes ad capitulum Sandomiriense ueniens in prouincialem est ⌜electus et ibidem confirmatus. Hic postea per uisitatores missos a capitulo generali scilicet Gabrielem Hungarum et Henricum Teutunicum ad peticionem fratrum in Brunaue absolutus est anno Domini M°cc° quadragesimo tercio⌝.

Toute cette notice est surajoutée, en partie dans l'intervalle entre la précédente et la suivante, en partie (à partir de *electus*) en marge. Elle manquait probablement dans la chronique A, car ce qu'on y dit de l'ab-

[1] B. Altaner, Die Dominikanermissionen, p. 168-171. G. A. Donner, Kardinal Wilhelm von Sabina, Helsingfors 1929, p. 270, 294, 401. Q. u. F. 30, p. 16-17.

[2] B. Altaner, Die Dominikanermissionen, p. 171.

solution de Gérard diffère de ce qu'en dit la notice suivante. Néanmoins celle-ci suppose le provincialat de Gérard, et la chronique B, si vraiment elle a fourni la notice présente, a comblé une lacune dans le catalogue.

Le provincial Henri de Leipzig fut exonéré en 1240, probablement au chapitre général de Bologne. Le chapitre provincial, réuni en automne à Sandomierz, élut un autre étranger, Gérard de Cologne, présent, dit la chronique, en qualité d'hôte. L'élection fut ratifiée sur place, donc en vertus de pouvoirs délégués, soit par le maître général, Raymond de Pennafort (lequel, entretemps, avait donné sa démission) soit par le chapitre général. Gérard de Cologne gouverna la province pendant trois ans. En 1243 le chapitre général de Paris envoya en Pologne deux visiteurs, Gabriel de Hongrie et Henri d'Allemagne (peut-être l'ex-provincial de Pologne). Au cours d'un chapitre provincial célébré à Brno (Brünn) en Moravie, sans doute en automne 1243, ils déposèrent le provincial Gérard, à la demande des capitulaires dit notre notice. La suivante au contraire dit qu'on découvrit que son élection était entachée d'un vice de forme qui la rendait illégale.

Gérard de Cologne est un inconnu. Dans la province on l'oublia et dans les nécrologes ce n'est pas lui, mais son successeur, qui figure comme troisième provincial.

5. Martin de Sandomierz. – 1244-1247.

Huius cum electio uiciosa reperta fuisset anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo tercio absolutus est et frater Martinus de Sandomiria, prior, anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo quarto, Wratislauie in capitulo generali eligitur, et confirmatur in die Purificationis a magistro Iohanne Bononie.

Le provincial Gérard fut déchargé en 1243, dans un chapitre provincial célébré à Brno. Pendant un an la province fut gouvernée par un vicaire général, car l'élection du successeur n'eut lieu qu'en 1244, au chapitre provincial de Breslau. Le choix tomba sur Martin de Sandomierz, qui avait assisté au chapitre généralissime de Paris de 1236, et qui avait ramené à Cracovie, en 1237, les ossements de l'évêque Yves, décédé en 1229 à Modène[1]. Jean de Wildeshausen, maître général, confirma l'élection par lettres datées de Bologne, le 2 février (1245).

En 1247 le chapitre général de Montpellier exonéra le provincial de

[1] J. Dlugosz, Hist. Pol., t. II (Opera, t. XI), p. 253.

Pologne [1]. Notre chronique dit 1248, appliquant à l'absolution de Martin la date de confirmation de son successeur.

La province de Pologne commémorait le provincial Martin et ses deux successeurs le 8 janvier. Le caractère fictif de cet anniversaire est encore augmenté du fait que deux autres provinciaux, le huitième et le neuvième, sont commémorés le jour suivant.

6. Mikul. – 1247-1249.

Anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo octauo, Martino prouinciali mortuo, *uel ut quedam Annalia habent, absoluto*, frater Mikul, studens Perusius, eligitur et a magistro generali confirmatur in capitulo generali Prage celebrato. Hic petentibus fratribus, quia nimis iracundus erat, anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo nono a magistro Iohanne in prouinciali capitulo in Gradecz celebrato absoluitur et Coloniam ad studium mittitur.

L'addition marginale « uel ut quedam Annalia habent absoluto » prouve que la chronique B (*quedam Annalia*) était mieux informée que la chronique A, puisque le provincial Martin fut effectivement exonéré en 1247, au chapitre de Montpellier. Le chapitre provincial réuni à Prague l'automne suivant élut fr. Mikul, lequel étudiait à Pérouse. Le temps de prévenir l'élu et le maître général, et l'on sera arrivé à l'année 1248 pour la confirmation de l'élection. De nouveau, le chroniqueur a confondu les deux dates.

Le provincial Mikul est un inconnu. Une année à peine s'était passée depuis son élection quand il fut déposé, à la demande des frères, par autorité du maître général, Jean de Wildeshausen, dans un chapitre provincial célébré à Hradec (Königsgrätz) en Bohème. De fait, aucun provincial de Pologne ne figure parmi ceux exonérés en 1249 et en 1250 aux chapitres généraux de Trèves et de Londres [2].

La province commémorait le provincial Mikul (les nécrologes disent Michael) le 8 janvier, avec son prédécesseur et son successeur.

7. Simon. – 1250-1254.

Anno Domini millesimo cc° quinquagesimo fratres Poloni ordinis Predicatorum, in Wratislauiam ad electionem conuenientes, fratrem Simonem lectorem in prouincialem eligunt, et confirmatur per magistrum Iohannem anno millesimo...

Le provincial Mikul fut déposé en 1249 au chapitre provincial de

[1] Mon. O. P. hist. III, p. 40, lignes 19-20.

[2] Mon. O. P. hist. III, p. 48, lignes 9-10 et p. 54, ligne 24.

Hradec. La province fut probablement gouvernée par un vicaire général jusqu'au chapitre provincial suivant, qui se réunit à Breslau en automne 1250 et qui élut fr. Simon, lecteur. L'élection fut confirmée par Jean de Wildeshausen, maître général. probablement au début de l'année 1251. — Le provincial de Pologne — sûrement fr. Simon — fut exonéré en 1254, au chapitre général de Budapest[1]. La province le commémorait le 8 janvier.

8. Jean de Bohème. – 1254-1256.

Millesimo cc° l° quinto frater Simon ordinis Predicatorum prouincialis Polonie obiit, ⌜*uel secundum alia Annalia absolutus*⌝. Post cuius mortem fratres Polonie in Wrathi(sla)u(i)am ad generale capitulum conuenientes fratrem I o h a n n e m Bohemum, lectorem Pragensem, elegerunt, et ibidem fuit confirmatus per magistrum Humbertum.

L'addition marginale « uel secundum alia Annalia absolutus » est dans le vrai, le provincial Simon ayant été exonéré en 1254 au chapitre général de Budapest. De nouveau la chronique B (*alia Annalia*) se révèle supérieure à la chronique A.

Elu au chapitre provincial de Breslau, en automne 1254, fr. Jean de Bohème fut confirmé *ibidem*, c'est-à-dire avant la fin du chapitre, par le maître général, Humbert de Romans, qui venait d'être élu au chapitre général de Budapest. Le messager portant le procès-verbal de l'élection du provincial de Pologne l'atteignit, semble-t-il, assez vite pour pouvoir rentrer à Breslau avant que les capitulaires se fussent séparés. Il en fut de même après le chapitre général de Budapest de 1273 (v. n° 14). — D'après une addition marginale à la notice suivante, qui mérite confiance, Jean de Bohème fut exonéré en 1256, au chapitre général de Paris, sur l'instigation des religieux de Bohème. — Jean de Bohème est probablement le provincial Jean Unger, décédé le 7 mai 1263 d'après le nécrologe de Cracovie, tandis que celui de Léopol enregistre le décès d'un provincial Jean à la date du 10 mai. Mais le provincial Jean, considéré comme le septième de la série, est aussi commémoré avec son successeur Renaud, le 9 janvier.

9. Renaud. – 1256-1260.

Millesimo cc°l° sexto Iohannes Bohemus prouincialis Polonie moritur, ⌜*uel secundum alia Annalia absoluitur Parisius a suis Bohemis*⌝, et fratres Polonie ad capitulum generale in Rathibor conuenientes fratrem R a i n o l d u m in prouincialem eligunt, et fuit illico confirmatus.

[1] Mon. O. P. hist. III, p. 71, ligne 32.

Le provincial Renaud, que les nécrologes de Cracovie et de Léopol commémorent comme huitième provincial, avec son prédécesseur Jean, le 9 janvier, est un inconnu. Etant donné l'exactitude générale de la chronique B (*alia Annalia*) l'addition marginale de la notice suivante, selon laquelle il mourut en charge, en 1260, à Jihlava (Iglau) en Bohème, mérite confiance, de préférence à la chronique A, qui le fait mourir en charge, mais à Płock.

10. Simon. – 1260-1264.

Anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo frater Rainoldus, prouincialis Polonie in Ploczensi monasterio moritur. ⌜*Secundum alia Annalia Iglauie*⌝ (f. 339) Mortuo Rainoldo frater S i m o n, lector Wratislauiensis, electus confirmatur, et absoluitur post triennium, anno uidelicet Domini millesimo ducentesimo sexagesimo tercio.

Le provincial Renaud étant décédé en 1260, le chapitre provincial célébré en automne élut fr. Simon, lecteur à Breslau. S'il a été confirmé par le maître général en personne, la confirmation a dû tarder jusqu'au début de l'année 1261. Le 13 octobre 1261 Simon, provincial des frères Prêcheurs de Pologne, figure parmi les destinataires d'une lettre d'Urbain IV[1]. Il fut aussi un des commissaires chargés du procès de Ste. Hedwige, princesse de Silésie[2]. Selon notre chronique il fut exonéré en 1263, après avoir gouverné la province pendant trois ans. La date est fausse, car Simon est sans nul doute le provincial de Pologne exonéré en 1264, au chapitre général de Paris[3]. Il ne figure point dans les nécrologes de Cracovie et de Léopol. Peut-être l'a-t-on confondu avec son homonyme, le huitième provincial.

11. Nicolas de France. – 1264-1266.

In locum Simonis frater N i c o l a u s Gallicus in Poznania electus per fratrem Martinum confirmatus est. Hic Prage in officio obiit M cc° sexagesimo sexto.

Le provincial Simon fut exonéré au chapitre général de Paris en 1264. Le chapitre provincial réuni à Poznań (sûrement en automne de la même année) élut un étranger, Nicolas de France, qui fut confirmé par un fr. Martin, en vertu de pouvoirs délégués par le maître général. Nicolas est mort en charge, en 1266, à Prague. C'est pourquoi aucun

[1] A. Potthast, Regesta Romanorum Pontificum, t. II, Berlin 1875, n° 18140.
[2] J. Długosz, Hist. Pol., t. II (Opera, t. XI), p. 386 ad ann. 1262.
[3] Mon. O. P. hist. III, p. 126, 4 ligne 4.

provincial de Pologne ne figure parmi ceux exonérés de 1265 à 1268 par les chapitres généraux, tandis que celui exonéré en 1269 est le successeur de Nicolas de France. Ce dernier est sans doute le provincial Nicolas dont le nécrologe de Cracovie enregistre l'obit le 20 octobre, et celui de Léopol le 16 décembre. Les deux autres provinciaux du même nom, Nicolas de Lombardie (nº 13) et Nicolas Afre (nº 21) sont morts, le premier probablement, le deuxième certainement, loin de la province.

12. Jean de Sandomierz. – 1267-1269.

Obeunte Nicolao Gallico frater Sandomiriensis Iohannes, lector Rathiboriensis, Prage electus, per fratrem Martinum priorem Rathiboriensem confirmatus est, et anno Domini Mºccº sexagesimo octauo ab officio absolutus.

Nicolas de France étant décédé en décembre 1266, son successeur Jean de Sandomierz, lecteur à Raciborz, fut élu au chapitre provincial d'automne 1267, qui se réunit à Prague. Fr. Martin, prieur de Raciborz, confirma l'élection, en vertu de pouvoirs délégués par le maître général, Jean de Verceil. — Jean de Sandomierz est sûrement le provincial de Pologne exonéré en 1269, au chapitre général de Paris [1]. Il y a donc ici dans notre chronique une erreur difficilement explicable.

13. Nicolas de Lombardie. – 1269-1273.

Successit illi frater Nicolaus Lombardus, in capitulo Iablonnensi electus et confirmatus, in capitulo uero generali Pestensi prouincie Hungarie Mº ducentesimo septuagesimo secundo ab officio absolutus.

Le provincial Jean de Sandomierz fut exonéré en 1269 au chapitre général de Paris. Le chapitre provincial, réuni à Jablonka en Bohème (en automne 1269), élut un étranger, Nicolas de Lombardie. L'élection fut confirmée sur place, en vertu de pouvoirs délégués par le maître général. — Nicolas de Lombardie est le provincial de Pologne exonéré en 1273, au chapitre général de Budapest [2]. Comme dans la notice précédente, la date de la chronique est en retard d'une année. L'auteur aurait-il employé une liste peu exacte des chapitres généraux?

14. Jacques de Sandomierz. – 1273-1275.

Substitutus est in locum Nicolai Lombardi frater Iacobus de terra Sandomiriensi, prior Culmensis, in capitulo Brunnensi electus. In eodem

[1] Mon. O. P. hist. III, p. 150, ligne 12.
[2] Mon. O. P. hist. III, p. 171, ligne 3.

capitulo per magistrum ordinis confirmatus est, et Bononie M°cc°lxx° nono absolutus.

Le provincial Nicolas de Lombardie fut exonéré en 1273, au chapitre général de Budapest. Le chapitre provincial qui élut son successeur, Jacques de Sandomierz, prieur à Chełmno, se réunit à Brno en Moravie, peu de temps après le chapitre général. En effet, la confirmation de l'élection, faite par le maître général, Jean de Verceil (qui avait présidé le chapitre général) arriva à Brno avant la fin du chapitre provincial. — Jacques de Sandomierz fut exonéré en 1275 au chapitre général de Bologne [1]. La date de la chronique, 1279, est un *lapsus*. L'auteur, ou un copiste, a transcrit deux fois celle de l'absolution du provincial suivant, qui eut lieu en 1279.

15. Gosław de Breslau. – 1275-1279.

[*Frater G o s s l a u s in Hust prima uice electus confirmatus*] est, nacione Wratislauiensis, lector, genere nobilis, eloquens, personatus. In capitulo Parisiensi absolutus m.cc.lxx.nono.

Le provincial Jacques de Sandomierz ayant été exonéré en 1275, au chapitre général de Bologne, son successeur, Gosław de Breslau, fut élu au chapitre provincial de Hust, en automne de la même année. Si le texte est bien transmis — l'expression *electus confirmatus est* est quelque peu étrange — l'élection fut confirmée sur place, en vertu de pouvoirs délégués par le maître général. — Le premier provincialat de fr. Gosław prit fin en 1279, par son absolution, au chapitre général de Paris [2].

16. Zdzisław de Bohème. – 1271-1291.

In eius locum S d z i s l a u s frater, lector Gradiczensis, Bohemus, in Sandomiria electus et confirmatus est, et in capitulo generali Pallentino per fratrem Michaelem priorem Rathiboriensem definitorem capituli generalis, M cc° nonagesimo primo absolutus.

Le provincial Gosław fut exonéré en 1279, au chapitre général de Paris. Le chapitre provincial réuni en automne, à Sandomierz, élut fr. Zdzisław de Bohème, lecteur à Hradec. L'élection fut confirmée sur place, en vertu de pouvoirs délégués par le maître général. — En 1290 *Egidius*, provincial de Pologne, assiste au chapitre général de Ferrare [3].

[1] Dans les actes de ce chapitre les absolutions manquent, sans doute à la suite d'un accident de copie.

[2] Mon. O. P. hist. III, p. 205, ligne 7.

[3] Mon. O. P. hist. V, p. 150, ligne 25; p. 154, ligne 30; p. 155, ligne 22.

Egidius est une mauvaise latinisation de Zdzisław (en polonais *Aegidius* se dit Idzi). Dans les actes capitulaires de 1301, à quelques lignes de distance, le même personnage est appelé successivement *Egidius* et *Dislauus* [1]. — *Egidius*, provincial de Pologne, est exonéré en 1291 au chapitre général de Palencia [2], qui fut un chapitre de définiteurs. L'absolution de Zdzisław, ajoute la chronique, fut l'œuvre du définiteur de Pologne, Michel, prieur de Raciborz. Seul un contemporain a pu prendre la peine de noter ce détail sans intérêt.

17. Gosław. – 1291-1293.

Frater G o s l a u s predictus secunda uice in capitulo Ploczensi electus est, et per tres seniores fratres in ordine confirmatus, per magistrum uero Stephanum in capitulo prouinciali Pragensi M°cc° nonagesimo tercio absolutus.

Le provincial Zdzisław fut exonéré en 1291, au chapitre général de Palencia. Au chapitre provincial de Płock, en automne de la même année, fr. Gosław de Breslau fut élu provincial pour la deuxième fois. En vertu de pouvoirs délégués par le maître général, les trois capitulaires les plus anciens en profession confirmèrent l'élection. — Gosław fut déposé, dit la chronique, au chapitre provincial de Prague, par le maître général, Etienne de Besançon (1292-1294). C'est la deuxième fois que nous trouvons cette formule [3]. Le chapitre général célébré à Lille en 1293 n'ayant pas exonéré le provincial de Pologne, le maître général, sollicité ou non par les intéressés, le fit de sa propre autorité, et la lettre fut lue au chapitre provincial réuni à Prague en automne 1293.

18. Zdzisław. – 1294-1301.

Ad electionem futuri prouincialis fratribus in Rathibor congregatis frater S z d i s l a u s secunda uice electus est, Colonie uero in capitulo generali propter diuisionem prouincie, millesimo tricentesimo secundo, Bohemis se a Polonis solita arrogantia scindentibus, absolutus.

Le provincial Gosław fut déposé en 1293, par le maître général Etienne de Besançon. Son successeur fut élu, non pas au chapitre provincial célébré à Prague en 1293, mais seulement au chapitre suivant (donc en 1294), à Raciborz. Durant une année la province fut gouvernée par un vicaire. Le premier octobre 1299 *Sdyslaus*, provincial de Pologne, reçoit une donation au nom des dominicaines de Raciborz [4]. Le 27 mai

[1] Mon. O. P. hist. III, p. 306, lignes 20 et 28-29.
[2] Mon. O. P. hist. III, p. 264, ligne 1.
[3] Voir p. 17, notice 6.
[4] Codex diplomaticus Silesiae, t. II, Breslau 1859, p. 112 n° ix.

1300, à Marseille, le provincial de Pologne prend part à l'élection du maître général Albert de Chiavari[1]. En 1301 (et non en 1302) la division de la province de Pologne (proposée en 1298 et approuvée en 1300) devint effective. Au chapitre général de Cologne le provincial de Pologne, *Egidius* (Zdzisław) exonéré, est nommé vicaire de la nouvelle province de Bohème, tandis que fr. Léopold, prieur de Cracovie, est institué vicaire de la province de Pologne[2]. — La réflexion désobligeante, et parfaitement déplacée, sur l'arrogance tchèque, parait être une interpolation de Długosz ou de son copiste.

19. Léopold de Cracovie. – 1301-1305.

Frater Lipoldus Cracouiensis in capitulo Cracouiensi electus est et per Sdzislaum fratrem Bohemum predictum confirmatus, quem ipse uice uersa in Bohemia confirmauit in prouincialem. Absolutus est autem per fratrem Simonem definitorem in Ianuensi capitulo generali millesimo ccc° quinto.

Au chapitre provincial de Cracovie, célébré en automne 1301, après la division de la province et l'absolution du provincial Zdzisław, les suffrages se portèrent sur le vicaire institué par le chapitre général de Cologne, fr. Léopold de Cracovie[3]. Par délégation du maître général Bernard de Jusix le provincial-élu de la nouvelle province de Bohème, Zdzisław, confirma le nouveau provincial de Pologne, qui le confirma à son tour comme provincial de Bohème. — Le 16 mai 1304, à Toulouse, le provincial de Pologne, *Lippoldus*, prend part à l'élection du maître général Aymeric de Plaisance[4]. — Le provincial de Pologne (Léopold) est exonéré en 1305, au chapitre général de Gênes, qui fut un chapitre de définiteurs[5]. La chronique attribue cette absolution à l'intervention du définiteur de Pologne, fr. Simon[6].

20. Pérégrin d'Opole. – 1305-1312/16.

Frater Peregrinus, et prior Wratislauiensis et Rathiboriensis frater, in Poswolc electus et confirmatus, in capitulo prouinciali Cracouie celebrato per literam magistri ad instanciam suam absolutus, et iterum in eodem capitulo reelectus, per magistrum iterum eo petente absolutus est.

[1] Mon. O. P. hist. III, p. 294 en note.

[2] Mon. O. P. hist. III, p. 306, lignes 20 et 28-29.

[3] Le même fait se reproduira plusieurs fois dans la suite; voir les notices 21, 25, 27, 29.

[4] Mon. O. P. hist. IV, p. 1 en note.

[5] Mon. O. P. hist. IV, p. 14, ligne 14.

[6] Cf. la remarque semblable dans la notice 16.

Après l'absolution du provincial Léopold au chapitre général de Gênes, en automne 1305 le chapitre provincial, réuni à Poswolk (Pasewalk) en Poméranie, élut fr. Pérégrin, du couvent de Raciborz, prieur de Breslau, qui fut confirmé sur place par délégation du maître général. Pérégrin, originaire d'Opole[1], est l'auteur de plusieurs recueils de sermons[2]. Le 2 mars 1303, comme prieur de Raciborz, il est témoin d'une donation[3]. En 1307 Bolko Ier, prince d'Opole, fonda un couvent dominicain à Opole, ville natale de Pérégrin[4]. Malgré le silence des sources, on peut croire que le provincial ne fut pas étranger à cette fondation. Le 13 mai 1312, à Carcassonne, *Peregrinus*, provincial de Pologne, prend part à l'élection du maître général Bérenger de Landorre[5]. En 1316 Pérégrin, ex-provincial des dominicains de Pologne, assiste à la confirmation d'une charte[6]. Il a donc été exonéré en 1312 au plus tôt, en 1316 au plus tard. Les actes capitulaires de 1312 à 1316 contiennent régulièrement les absolutions des provinciaux, mais celui de Pologne n'y est pas mentionné[7]. Notre chronique explique ce silence: Pérégrin ne fut pas exonéré par un chapitre, mais par le maître général Bérenger de Landorre, à sa propre demande. Au chapitre provincial suivant on le réélut, mais il n'accepta pas l'élection, qui fut cassée par le maître général.

21. Nicolas Afre. – 1312/16-1318.

Frater Nicolaus Afre, prior tunc Cracouiensis et uicarius prouincialis, in eodem capitulo Cracouiensi postulatus, et per magistrum confirmatus, et in capitulo Lugdunensi absolutus, factus est penitentiarius domini pape.

Le maître général Bérenger de Landorre ayant déchargé le provincial Pérégrin, le chapitre provincial réuni à Cracovie (l'année reste inconnue) réélut Pérégrin. Mais, n'ignorant pas l'état d'esprit de celui-ci (il venait d'être déchargé à sa propre demande) les capitulaires, prudemment, *postulèrent* comme provincial fr. Nicolas Afre, prieur de

[1] Le 1er mai 1318, Jean XXII nomme inquisiteur de Cracovie fr. Pérégrin d'Opole, qu'il recommande à l'évêque de Cracovie; Bull. O. P. II, p. 138 n° xiii et p. 140 n° xv.

[2] Archivum fr. Praed. 19 (1949) 268-270.

[3] Cod. dipl. Siles. II, p. 22 n° xxvi.

[4] Analecta S. O. P. IV (1899-1900) 570 en note.

[5] Mon. O. P. hist. IV, p. 56 en note.

[6] Cod. dipl. Siles. II, p. 22 n° xxvi.

[7] Mon. O. P. hist. IV, p. 60, 66, 73, 84, 94.

Cracovie et vicaire de la province, pour le cas où le maître général ne confirmerait pas l'élection de Pérégrin. Celle-ci en effet fut cassée à sa demande par le maître général, qui confirma Nicolas comme provincial de Pologne. — Le provincial Nicolas fut exonéré, selon notre chronique, au chapitre général de Lyon (en 1318). Les actes capitulaires ne contiennent aucune absolution de provincial. C'est probablement un accident de copie, car notre chronique semble digne de foi. En effet le 18 octobre 1319 Nicolas, dominicain et *pénitencier du pape*, est nommé évêque de Chełmno[1]. Il est décédé avant le 23 décembre 1323, date de promotion de son successeur[2].

22. Léopold de Cracovie. – 1318-1322.

Frater Lipoldus Cracouiensis in capitulo Siradiensi secunda uice electus, per prouincialem Saxonie confirmatus est.

Après l'absolution du provincial Nicolas Afre au chapitre général de Lyon, en automne 1318 le chapitre provincial, réuni à Sieradz, élut pour la deuxième fois fr. Léopold de Cracovie. Le provincial de Saxe, Hartung (1316-1325)[3], confirma l'élection. — Léopold est le provincial de Pologne exonéré en 1322, au chapitre général de Vienne[4].

23. Pérégrin d'Opole. – 1322-1327.

Frater Peregrinus Rathiboriensis, tercia uice electus...

Le provincial Léopold fut exonéré en 1322, au chapitre général de Vienne. Son successeur Pérégrin d'Opole fut donc élu — pour la troisième fois — au chapitre provincial, célébré normalement l'automne de la même année. Cette fois Pérégrin accepta l'élection; sa présence à cet endroit dans le catalogue le prouve. Son second provincialat se prolongea jusqu'en 1327. Il fut alors exonéré, au chapitre général de Perpignan[5].

[1] A. Theiner, Vetera Monumenta Poloniae et Lithuaniae, t. II, Rome 1860, p. 156 n° ccxlvi. Le pape ordonne à l'évêque, nommé par lui et consacré par le cardinal Bérenger Fredoli, évêque de Tusculum, de prendre soin de son église. La nomination de Nicolas, faite en consistoire, est antérieure à la date de cette bulle: le 13 octobre 1319 Nicolas, évêque de Chełmno, est autorisé à contracter un emprunt de 1000 florins; Theiner, loc. cit., p. 155 n° ccxlv. La bulle de promotion de Nicolas appartient donc au type qu'on pourrait appeler « testimoniales ».

[2] A. Theiner, Op. cit., t. II, p. 181 n° cclxxvii.

[3] Q. u. F. 4, p. 16 n° 4.

[4] Mon. O. P. hist. IV, p. 142, ligne 19.

[5] Mon. O. P. hist. IV, p. 171, ligne 26.

24. Pierre de Chełmno. – 1327-1331.

Frater Petrus de Columen, electus...

Le provincial Pérégrin fut exonéré en 1327, au chapitre général de Perpignan. Le chapitre général institua vicaire de la province un étranger, fr. Jacques, prieur de Vienne en Autriche, jusqu'à l'élection du nouveau provincial[1]. Celle-ci a dû se faire normalement au chapitre provincial d'automne 1327. — Pierre de Chełmno est sûrement le provincial de Pologne exonéré en 1331, au chapitre général de Victoria[2].

25. Matthias de Cracovie. – 1331-1337.

Frater Matthias Cracouiensis...

Le provincial Pierre fut exonéré en 1331, au chapitre général de Victoria. Le chapitre institua vicaire de la province fr. Matthias, lecteur au couvent de Lignica (Liegnitz) en Silésie, jusqu'à l'élection du nouveau provincial[3]. Au chapitre provincial, célébré normalement en automne 1331, les voix des électeurs semblent s'être portées sur le vicaire Matthias, comme il est arrivé plus d'une fois[4]. — Dénoncé au maître général Hugues de Vaucemain (1333-1341) par son futur successeur, Przybysław de Płock, pour gouvernement «tyrannique» et «peu conforme à l'esprit religieux»[5] le provincial Matthias fut exonéré en 1337, au chapitre général de Valence en Dauphiné, et sommé de comparaître devant le prochain chapitre général[6]. Son obit figure au 20 décembre dans le nécrologe de Léopol, au 25 décembre dans celui de Cracovie.

26. Przybysław de Płock. – 1338-1344.

Frater Przibislaus Plocensis, electus...

En 1337 le chapitre général de Valence exonéra le provincial Matthias, instituant vicaire de la province un étranger, fr. Jean de Tweebergen (*de Duobus montibus*) de Maastricht, de la province de Teutonie, jusqu'au prochain chapitre général[7]; la célébration du chapitre

[1] Mon. O. P. hist. IV, p. 172, lignes 3-5.

[2] Mon. O. P. hist. IV, p. 211, ligne 13.

[3] Mon. O. P. hist. IV, p. 211, lignes 32-34.

[4] Voir les notices 19, 21, 27, 29.

[5] Voir la lettre du provincial Przybysław à maître Pierre de Baume-les-Dames dans notre Appendice 2, p. 46.

[6] Mon. O. P. hist. IV, p. 231, lignes 8-19.

[7] Voir la documentation de la présente notice dans notre Appendice 2, p. 46-50.

provincial de Pologne est ajournée jusqu'à l'arrivée dans la province du nouveau vicaire, auquel est réservé le droit d'en fixer la date et le lieu. Comme le chapitre général suivant fut renvoyé inopinément jusqu'en 1339, Jean de Tweebergen fit procéder à l'élection d'un nouveau provincial probablement en 1338. Le choix se porta sur Przybysław de Płock, celui qui dénonça au maitre général le mauvais gouvernement du provincial Matthias. Przybysław poursuivit son action pendant plusieurs années, se rendant d'abord auprès du maître général, probablement en 1336, ensuite au chapitre général de Valence en 1337. Comme provincial il retourna au chapitre général de Clermont-Ferrand en 1339, et à celui de Carcassonne de 1342, où fut élu maître Gérard de Daumar de la Garde. A son retour il fut dépouillé par des brigands et dut envoyer un courrier en Bohème pour se procurer les actes capitulaires. Ne s'étant pas rendu au chapitre de Paris de 1343, où fut élu maître Pierre de Baume-les-Dames, il s'excusa auprès de ce dernier dans une lettre écrite peu après qu'il eut connaïssance de l'élection, lui demandant en plus d'écrire au définitoire du prochain chapitre provincial de Pologne, voire à tous les religieux de la province, pour qu'on le dédommage des dépenses faites pour la province pendant son gouvernement. — Przybysław de Płock est le provincial de Pologne exonéré en 1344, au chapitre général du Puy [1].

27. Stanisław de Cracovie. – 1344-1354 (?).

Frater Stanislaus Cracouiensis, electus...

En 1344 le chapitre général du Puy exonéra le provincial Przybysław, nommant vicaire de la province fr. Stanislas, inquisiteur de Cracovie, jusqu'à l'élection et l'installation du nouveau provincial [2]. Au chapitre provincial, célébré normalement en automne 1344, les suffrages se portèrent sur le vicaire de la province [3]. — Il est impossible de fixer avec certitude la durée du provincialat de Stanislas. Le nécrologe de Cracovie enregistre l'obit d'un provincial Stanislas le 13 juin, celui de Léopol le 8 juin. Etant donné le désaccord général des deux calendriers, ces deux dates représentent le même anniversaire. Mais le nécrologe de Cracovie écrit en plus, le 22 mai: F. Stanislaus, quondam prouincialis Poloniae. 1255. Le millésime est erroné: il n'y eut aucun provincial du nom de Stanislas au XIII^e^ siècle (ni d'ailleurs au XIV^e^ et au XV^e^, en dehors

[1] Mon. O. P. hist. IV, p. 302, lignes 3-4.
[2] Mon. O. P. hist. IV, p. 302, lignes 3-4.
[3] Cf. les notices 19, 21, 27, 29.

du nôtre). Faut-il lire 1355, et dire que Stanislas est décédé le 22 mai 1355, ayant été auparavant déchargé du provincialat? L'adverbe *quondam*, semble le dire. Dans ce cas, étant donné la durée moyenne des provincialats qui précédèrent et suivirent, étant donné que le successeur de Stanislas resta en charge jusqu'en 1370, on admettra de préférence la date de 1354 pour l'absolution de Stanislas. Malheureusement les absolutions de provinciaux manquent dans les actes capitulaires de 1352 à 1358, probablement par une négligence des copistes. Nous ne sommes donc pas en mesure de vérifier notre hypothèse. — Stanislas est un nom fréquent en Pologne, au XIVe siècle comme aujourd'hui. Autant que nous pouvons constater, le provincial de Pologne n'est identique à aucun des dominicains de ce nom qu'on rencontre dans les documents de l'époque; Stanislas de Bochnia [1], Stanislas de Cracovie, pénitencier du pape, puis évêque de Pedena en Istrie [2], Stanislas, prieur de Sandomierz [3], Stanislas, lecteur à Cracovie, biographe de S. Hyacinthe [4].

En 1337, lors de l'absolution du provincial Matthias, Stanislas, ex-inquisiteur de Cracovie, est invité à se présenter au prochain chapitre général [5]. Si l'ex-inquisiteur de 1337 est identique à l'inquisiteur et vicaire provincial de 1344, voici comment on peut entendre ces textes. La nomination des inquisiteurs de Cracovie revenait de droit au provincial de Pologne. En 1337 Stanislas avait donc été déposé par le provincial Mathias, et il fut invité à se présenter au chapitre suivant en

[1] « ex diacono et soluta natus », obtient la dispense *super defectu natalium* le 30 septembre 1328; Monumenta Poloniae Vaticana, t. III, p. 271 n° 239.

[2] Présent en Avignon comme pénitencier le 8 février et le 7 novembre 1328 (AKH, t. IX, Cracovie 1899, p. 216 et p. 92), le 11 février 1335, (K.H. Schäfer, Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter Benedikt XII, Klemens VI. und Innocenz VI., Paderborn 1914, p. 24), le 11 octobre 1335 (Codex diplomaticus Maioris Poloniae, t. II, Poznań 1878, p. 477-478 n° 1151). Obtient la dispense *super defectu natalium* (étant « de presbitero genitus et soluta ») le 21 avril 1343 (A. Theiner, Vet. Mon. Pol. et Lithuan., t. I, Rome 1860, p. 457 n° dlxxxvi), évêque de Pedena le 21 avril 1343 (C. Eubel, Hierarchia catholica medii aevi, t. I, ed. 2, p. 397), mort avant le 23 février 1345 (C. Eubel, loc. cit.).

[3] Mon. Pol. Vat. IV, p. 836 (1340, 27 novembre).

[4] MPH IV, p. 833 ss. L'éditeur de la Vie de S. Hyacinthe, L. Ćwikliński, identifiait le lecteur Stanislas avec le pénitencier. B. Altaner (Archivum fr. Praed. 1, p. 341) ayant soupçonné l'erreur, proposa d'identifier le biographe avec l'inquisiteur et vicaire provincial de 1344, ce qui n'est pas possible non plus, puisque ce dernier était provincial quand Stanislas, simple lecteur, écrivait la vie de S. Hyacinthe.

[5] Mon. O. P. hist. IV, p. 251, ligne 17-18. Sur toute cette affaire voir l'Appendice 2 et les notices 25 et 26.

qualité de témoin. Loin d'être compromis dans l'affaire de Matthias, il en profita, et recouvra sa charge, qui faisait de lui le dominicain le plus en vue après le provincial.

Dans le formulaire de lettres à l'usage des provinciaux de Pologne on trouve plusieurs lettres portant le nom de Stanislas [1], une le désignant par l'initiale [2], et trois autres qui lui appartiennent certainement, en raison de leur date [3].

28. Pierre de Chomiąża. – 1354 (?)-1370.

Frater Petrus Komesa Wratislauiensis, electus...

Si le provincial Stanislas est mort en mai ou juin 1355, après avoir été exonéré au chapitre général de Narbonne en 1354, l'élection du successeur a dû se faire normalement en automne 1354. En tout cas le 8 décembre 1358 Pierre, provincial des dominicains de Pologne, contresigne le testament d'Euphémie, princesse de Raciborz, prieure des dominicaines de Raciborz [4]. S'il faut prendre *Wratislauiensis* comme désignation de son origine, il serait de Camöse, près de Breslau, pays dont le nom polonais semble avoir été Chomiąża [5]. Toutefois, en 1373 un *Petrus de Chomeza ord. Fr. Pred., Gneznen. dioc.*, corrige une bible pour l'archevêque de Gniezno [6]. S'il s'agit du même personnage, il serait originaire de Chomiąża en Grande Pologne, et entré au couvent de Breslau. Pierre de Chomiąża fut exonéré en 1370, au chapitre général de Valence en Aragon [7]. Il est mentionné comme ex-provincial dans plusieurs lettres de son successeur, Jean de Brzeg [8].

29. Jean de Brzeg. – 1370-1376/82.

Frater Iohannes Bregensis, Theutunicus, electus...

Ayant exonéré le provincial Pierre, le chapitre général de Valence de 1370 institua vicaire de la province fr. Jean de Brzeg (Brieg) en Silésie, prieur de Słupsk en Poméranie, qui avait été définiteur en 1369

[1] AKH XII, 2, p. 324 n° 162; 325 n° 166; 326 n° 170; 327 n° 171; 344 n° 213; 355 n° 240; 367 n° 283.

[2] AKH XII, 2, p. 368 n° 289.

[3] AKH XII, 2, p. 341 n° 209; 364 n° 275; 365 n° 276.

[4] Cod. dipl. Siles. II, p. 158 n° 1 et p. 160 n° li.

[5] AKH XII, 2, p. 244.

[6] AKH XII, 2, p. 244.

[7] Mon. O. P. hist. IV, p. 416, ligne 19.

[8] AKH XII, 2, p. 259 n° 5; 299 n° 105; 300 n° 106; 301 n° 111; 313 n° 135.

au chapitre général de Bruges[1]. Au chapitre provincial célébré en automne 1370, à Chełmno en Prusse[2], les voix se portèrent sur le vicaire de la province. Dès le mois de septembre 1370 Jean, provincial de Pologne, assigne un religieux dans un couvent de la province[3]. Les actes de son provincialat ont fourni un bon nombre de modèles au copiste du formulaire à l'usage des provinciaux de Pologne[4]. Beaucoup ont conservé leur date précise. Dès 1371 Jean de Brzeg fait la visite canonique du couvent de Breslau[5], où il se trouve le 22 mai[6]. Au cours de l'été il tombe malade à Toruń[7]. Rentré à Breslau, par lettres du 7 septembre 1371, il transfère à Brzeg le chapitre provincial qui devait se tenir à Płock, convoquant les capitulaires pour le 2 octobre[8]. Le 12 septembre 1371, de Breslau, il casse l'élection d'un prieur et assigne deux religieux[9]. Le 25 mars 1372, de Breslau, il envoie au prieur de Gdańsk une lettre sévère, demandant des informations sur certains religieux, accusés, on ne sait de quoi[10]. Le 12 mai suivant il est à Cracovie, mais se propose de retourner en Silésie[11]. Le 29 septembre, à Płock, il préside le chapitre provincial[12]. Il est à Těšin (Cieszyn, Teschen) le 25 octobre[13], à Breslau le premier novembre[14], à Brzeg le 2 et le 3 décembre, à Raciborz le 11 le 12 et sans doute aussi le 21 décembre[15]. Le 27 mai 1373 il est à Breslau, où il a convoqué le chapitre provincial pour la Saint-Michel (29 septembre)[16]. Du 8 au 11 janvier 1374 nous le trou-

[1] Mon. O. P. hist. IV, p. 416, ligne 37-38.

[2] AKH XII, 2, p. 261 n° 9 ligne 6.

[3] AKH XII, 2, p. 266 n° 23.

[4] AKH XII, 2, index.

[5] AKH XII, 2, p. 317 n° 148.

[6] AKH XII, p. 257 n° 1.

[7] AKH XII, 2, p. 261 n° 9 ligne 8.

[8] AKH XII, 2, p. 261 n° 9.

[9] AKH XII, 2, p. 262 n° 10 n° 11.

[10] AKH XII, 2, p. 292 n° 87. Pour la suite de cette affaire voir ibid. p. 299-300 n° 104-106 (mal datés par les éditeurs; voir plus bas, note 16).

[11] AKH XII, 2, p. 266-267 n^{os} 24-26.

[12] AKH XII, 2, p. 289 n° 83.

[13] AKH XII, 2, p. 301 n^{os} 101 et 110.

[14] AKH XII, 2, p. 293 n° 89.

[15] AKH XII, 2, p. 293 n° 90; p. 294 n° 93; p. 295 n° 93 (sans lieu; les éditeurs conjecturent Brzeg, mais l'itinéraire du provincial semble plutôt exiger Raciborz).

[16] AKH XII, 2, p. 299-300 n^{os} 104-106 (27-V-1373) 107-109. Pour le chapitre provincial v. p. 299 n° 105 ligne 6 d'en bas. La date 1371, proposée par les éditeurs pour les numéros 104-106 est impossible, parce que ces pièces sont postérieures au n° 87, du 25 mars 1372, et parce que le chapitre provincial de 1371 se réunit à Brzeg.

vons à Raciborz [1]. Une des lettres qu'il expédie alors nous apprend que le chapitre provincial de 1374 doit se réunir à Cracovie [2], sûrement en septembre-octobre. Le 21 octobre 1374 le provincial est à Świdnica [3]. Le 11 mai 1375 il se trouve à Těšin, le 27 septembre à Raciborz [4]. C'est l'époque du chapitre provincial qui, selon toute probabilité, s'est tenu dans cette dernière ville. Le 28 juin 1376 le provincial de Pologne est à Cracovie [5]. Il n'est pas nommé dans le document, mais tout porte à croire que c'est toujours Jean de Brzeg. Il n'a donc pas assisté au chapitre général célébré à Bourges le 1er juin 1376. Après, nous perdons sa trace. Il est impossible de fixer la fin de son provincialat et le début du suivant.

30. Pierre de Chomiąża. – 1382.

Frater Petrus Komesa, iterum secunda uice electus et confirmatus...

De 1372 à 1417 il n'est pas question de provinciaux de Pologne dans les actes — fragmentaires — des chapitres généraux. Le 28 octobre 1382 les dominicains de Raciborz, s'obligeant envers un bienfaiteur, demandent au provincial *Petrus de Chorneza* de confirmer l'acte et de valider l'instrument par l'apposition de son sceau [6]. Ce deuxième provincialat de Pierre de Chomiąża se termina, nous ignorons quand, par l'absolution. Nous le retrouvons en 1393, comme pénitencier apostolique [7]. Il pourrait être le provincial Pierre que le nécrologe de Léopol commémore le 24 décembre.

31. Pierre Wasserrabe. – 1392.

Frater Petrus Wassirabe de Culmen Theutunicus, electus...

Nous ignorons à quelle date Pierre de Chomiąża fut remplacé par Pierre Wasserrabe de Chełmno en Prusse. Ce dernier fut déposé en été 1392, par Jacques de Novy Dom, vicaire en Pologne du maître général Raymond de Capoue [8]. Mais il ne se soumit pas et en appela au maître

[1] AKH XII, 2, p. 313-316 nos 135-144.
[2] AKH XII, 2, p. 314 no 138, du 8. I. 1374.
[3] AKH XII, 2, p. 307 no 121.
[4] AKH XII, 2, p. 310 no 129; p. 258 no 3.
[5] AKH XII, 2, p. 320 no 154.
[6] Cod. dipl. Siles. II, p. 182 no lxxiii.
[7] AKH XII, 2, p. 321 no 155, du 11 mars 1393.
[8] AKH XII, 2, p. 321 no 155. Le 13 février 1392 Jacques de Bohème, assistant du maître général, est avec ce dernier à Gênes; Mon. O. P. hist. XIX, p. 212 no 106. Fin septembre-début octobre 1392 il assiste à Spire au chapitre provincial de Teu-

général mieux informé [1]. Certains couvents, probablement de langue allemande, semblent l'avoir suivi. Le 13 janvier 1393 il essaya même de faire valoir son autorité sur le lointain couvent de Léopol, qui appartenait à la Société des Frères Pérégrinants depuis 1377, mais que la province de Pologne semble avoir revendiqué encore, au moins en principe [2]. Le 11 mars 1393 François *Oczkonis*, successeur de Jacques de Novy Dom dans le vicariat de Pologne, qui se trouvait à Świdnica (Schweidnitz) en Silésie, écrivit à l'ex-provincial Pierre de Chomiąża, maintenant pénitencier du pape, le chargeant de faire les monitions requises avant l'excommunication, dont est menacé l'ex-provincial Pierre, qui résidait au couvent de Breslau [3]. Finalement, le 30 avril 1393, François *Oczkonis* lance l'excommunication [4]. Nous ignorons comment se termina l'affaire [5]. Au chapitre général d'Udine, en 1401, un Polonais, Vasserab, fut promu à la maîtrise en théologie [6]. Si c'est l'ex-provincial, comme le nom peu commun semble faire croire, il avait été réconcilié depuis.

32. Les provinciaux de 1393 à 1411.

Post cuius mortem diuisio in prouincia inter Polonos et Almanos facta est. Fratres enim Poloni Nicolaum de Bresth in prouincialem elegerunt, qui expost in conuentu Cracouiensi fuerat predicator egregius et inquisitor heretice prauitatis. Fratres autem et priores Almani elegerunt fratrem Nicolaum Bar de Osswanczin.

La chronique A se termine sur le nom de Pierre Wasserrabe (n° 31). Ici une nouvelle documentation commence, et elle commence par une série d'erreurs, les premières vraiment graves du catalogue. La notice a été ajoutée après coup, dans l'intervalle laissé entre la précédente et la suivante, et le copiste n'a pas respecté l'espace blanc, nécessaire après *electus*, pour l'addition éventuelle de la date. L'écriture plus épaisse trahit l'addition à première vue. — Le provincialat de Pierre Wasserrabe se termina par sa déposition, non par sa mort. La division entre

tonie; Q. u. F. 3, p. 10; 29, p. 75. H. M. Cormier, B. Raymundi Capuani Opuscula et litterae, Rome 1899, p. 162.

[1] AKH XII, 2, p. 311 n° 131.

[2] AKH XII, 2, p. 392 App. 2.

[3] AKH XII, 2, p. 321 n° 155; cf. p. 322 n° 156, du 12 mars 1393.

[4] AKH XII, 2, p. 319 n° 152; cf. p. 320 n° 153 du 3 mai 1393.

[5] J. Fijałek (AKH XII, 2, p. 247-251) applique à l'affaire de Pierre Wasserrabe le contenu d'un document mal daté par lui, qui est en réalité de 1343; v. notre Appendice 2.

[6] Archivum fr. Praed. 12 (1942) 227 n° 6.

couvents polonais et couvents allemands n'eut pas lieu à la fin d'un provincialat, mais en 1414, au beau milieu de celui de Jean Biskupiec (n° 33), qui demeura à la tête des couvents polonais [1]. Nicolas de Brześć, inquisiteur, mourut à Cracovie, le 26 avril 1463; le nécrologe ne mentionne pas son provincialat, qui n'a jamais existé [2]. Nicolas Bär (*Vrsi*) fut à la tête de la province de Teutonie inférieure (formée par les couvents allemands de Silésie, de Poméranie et de Prusse), de 1414 à 1417, date de sa suppression [3]. — Trois provinciaux ont gouverné la province de Pologne de 1393 à 1411. Nous les insérons ici, en leur assignant les numéros 32ª, 32ᵇ, et 32ᶜ.

32ª. André le Russien. – 1393 (?)-1402/3.

Manque dans le catalogue.

Après l'absolution et l'excommunication du provincial Pierre Wasserrabe (1392 et 1393) une vacance prolongée du provincialat était inopportune. On peut croire que François *Oczkonis*, vicaire du maître général en Pologne, fit procéder à l'élection dès l'année 1393. Mais toute documentation fait défaut pour les années 1393 à 1398. Le 21 mai 1399 André *Rutheni*, provincial des dominicains de Pologne, obtient de la reine de Pologne, Hedwige, un privilège pour le couvent Sainte-Marie-Madeleine de Sandomierz [4]. Le 18 juillet 1399 Raymond de Capoue, maître général, concède deux faveurs à André *Ruteni*, provincial de Pologne [5]. Le provincial André est encore mentionné, le 10 octobre 1401, dans une charte du couvent de Głogów (Glogau) en Silésie [6]. Avant

[1] J. Fijałek, Dwaj Dominikanie Krakowscy: Jan Biskupiec i Jan Falkenberg, Lwów 1925 (tirage à part de Księga pamiątkowa ku czci Oswalda Balzera) p. 21-26, d'après des documents inédits, entre autres une sentence de Marino de Tocco, évêque de Teramo, auditeur de la Chambre apostolique, prononcée à Constance en juillet 1417 et conservée en copie authentique au couvent de Cracovie. H. Likowski, rendant compte de l'étude de Fijałek dans Rocznik Krakowski, t. 20 (1923), p. 172-176, ajoute que les séparatistes eurent l'appui de Wenceslas, roi de Bohème, et de son vassal, Louis, prince de Brzeg (Brieg) en Silésie.

[2] « F. Nicolaus de Brest, haereticae prauitatis inquisitor. 1463 »; Archiv für österreichische Geschichtsquellen 55 (1877) 147.

[3] Mon. O. P. hist. VIII, p. 153, lignes 18-30.

[4] Cod. dipl. Min. Polon. IV, p. 62 n° 1067.

[5] Mon. O. P. hist. XIX, p. 168 n° 397, n° 398. Les deux actes furent enregistrés avec ceux concernant la province de Teutonie. Cette erreur du secrétaire nous a valu leur conservation. Ceux regardant la Pologne ne se trouvent pas dans le fragment conservé du registre de Raymond de Capoue.

[6] J. Heyne, Dokumentierte Geschichte des Bistums und Hochstiftes Breslau, 3 voll., Breslau 1860-1868, t. II, p. 731, cité AKH XII, 2, p. 245.

de devenir provincial il avait été prieur de Cracovie [1]. Le formulaire de lettres à l'usage des provinciaux de Pologne contient trois pièces — non datables — du provincial André [2]. Długosz, qui n'a pas inséré le nom d'André dans le catalogue des provinciaux, le connaissait pourtant: il raconte comment André *Rutheni*, provincial de Pologne, vendit deux moulins appartenant au couvent Saint-Jacques de Sandomierz, et fonda, avec le produit de la vente, à Sandomierz un second couvent de son ordre, sous le vocable Sainte-Marie-Madeleine, dans l'église duquel il fut enseveli [3]. Le provincial André (seul de son nom) est mort le 21 décembre d'après le nécrologe de Léopol, probablement en 1401 ou en 1402, car son successeur est en charge le 10 octobre 1403.

32b. Jean Struś. – 1403 (?)*-1404* (?).

Manque dans le catalogue.

Le 18 octobre 1403, par lettres datées d'Opatowiec, Jean Struś, provincial de Pologne, assigne un religieux au couvent de Sieradz [4]. Comme son successeur est déjà en charge le 9 janvier 1405, et qu'il n'y eut pas de chapitre général dans l'obédience romaine en 1404, on peut supposer que Jean Struś est mort en charge en 1404. Cela explique la brièveté exceptionnelle de son provincialat.

32c. Jean Arnsberg. – 1404 (?)*-1410/11.*

Manque dans le catalogue.

Jean Arnsberg, provincial de Pologne, est en charge le 9 janvier 1405 [5]. Le 23 avril 1408, à Gdańsk, il concède à deux bienfaiteurs la participation aux mérites de la province [6]. Le provincial de Pologne ne figure point parmi ceux exonérés en 1410 au chapitre général de Bologne [7]. Comme son successeur a été élu en mai 1411, on peut admettre que Jean Arnsberg est mort en charge, à la fin de l'année 1410 ou au début de la suivante.

[1] AKH XII, 2, p. 302 n° 111 (lettre d'un provincial de Pologne, non datable avec précision).

[2] AKH XII, 2, p. 309 n° 126 n° 127 et p. 313 n° 134.

[3] J. Długosz, Lib. Ben., t. III (Opera, t. IX) p. 456 (ms., fol. fol. 344).

[4] AKH XII, 2, p. 297 n° 99.

[5] J. Heyne, Dokumentierte Geschichte des Bistums und Hochstiftes Breslau, t. II, p. 723, n. 1, cité AKH XII, 2, p. 294 n° 91 en note, et p. 297 n° 99 en note; voir aussi p. 254, et p. 362 n° 112 en note.

[6] AKH XII, 2, p. 392, Appendice n° 3.

[7] Mon. O. P. hist. VIII, p. 147, lignes 18-21.

33. Jean Biskupiec. – 1411-1417.

Frater I o h a n n e s monasterii de Oppathowyecz, sacre theologie professor, uocatus Episcopellus, ⌜*cum annis sex prioratum Cracouiensem rexisset*⌝ anno Domini millesimo *cccc°xi°* *in capitulo Syradie celebrato* ⌜*infra octauas Ascensionis electus*⌝, nobilis de domo Cholewa, qui *post*, fundata ecclesia cathedrali in Chelm Russie, anno Domini millesimo quadringentesimo decimo vii°, secundus in ea episcopus per Wladislaum secundum, Polonie regem, cuius erat confessor, ordinatus est. Mortuus est in eodem episcopatu, anno Domini millesimo quadringentesimo... *Hic tempore sui prouincialatas suscepit in Kostan, Lowicz, Sroda,* ⌜*Hrodlo, Hrubyeszow conuentus*⌝.

Tout ce qui est imprimé en italique est ajouté en marge ou dans des espaces laissés libres. L'auteur a trouvé ces informations dans le cod. XIV A 2 des archives de l'Ordre, alors au couvent de Cracovie [1]. Dans le nombre il y a en a une qui est fausse. D'après le procès-verbal de son élection, Jean Biskupiec fut élu dans un chapitre provincial célébré à Cracovie [2]. En 1411 l'octave de l'Ascension va du 22 au 28 mai. Comme il n'y avait pas de chapitre général, on pouvait célébrer le chapitre provincial en plein été. Le provincialat de Jean Biskupiec se termina en 1417, par sa nomination à l'évêché de Chełm (Kholm) en Ruthénie [3]. Il est mort le 22 avril 1452 [4]. Après quadringentesimo le copiste avait laissé un blanc pour compléter la date. Mais il ne l'a pas respecté quand il a ajouté l'information sur les fondations de couvents.

34. Nicolas de Pniewie. – 1417/18 (?)-1431.

... N i c o l a u s de Pnyewy, et absolutus est per magistrum ordinis, ad instantiam Nicolai de Opol Falkemberg et Andree Venatoris de Rathibor, ⌜*propterea quod*⌝ ⌜*paraliticatus fuerat*⌝.

Toute cette notice a été ajoutée après coup, en caractères plus gras, dans l'intervalle entre la précédente et la suivante, et dans les marges. Quand l'auteur du catalogue rédigeait la notice suivante il croyait que Jean de Frankenstein était le successeur immédiat de Jean Biskupiec. En tête de la présente notice le copiste a laissé un espace blanc, pour ajouter éventuellement l'année d'élection de Nicolas de Pniewie. Nous ignorons cette date. Si Nicolas fut le successeur immédiat de Jean Biskupiec il a été élu en automne 1417 ou 1418. En 1421 Nicolas *de Po-*

[1] Mon. O. P. hist. XXII, p. 107.

[2] AKH XII, 2, p. 329 n° 176.

[3] Sur Jean Biskupiec, voir la bibliographie citée Mon. O. P. hist. XXII, p. 107, en note.

[4] J. Długosz, Hist. Pol. II, t. II (Opera, t. XI), p. 109.

lonia (?) provincial de Pologne, assiste au chapitre général de Metz[1]. Nicolas *de Pucuuio* (!), provincial de Pologne, assiste en 1426 au chapitre général de Bologne[2]. Le provincial de Pologne (sans nul doute Nicolas de Pniewie) est exonéré en 1431, au chapitre général de Lyon[3]. — Il est décédé le 31 octobre 1431 et enterré au couvent de Cracovie, d'après le nécrologe du couvent, tandis que celui de Léopol enregistre l'obit d'un provincial Nicolas le 4 novembre. — Le catalogue se trompe en attribuant son absolution au maître général et en faisant intervenir Nicolas d'Opole et André de Rathibor. Au chapitre général de 1431 le définiteur de Pologne est Pierre Cochinter[4].

35. Jean Melzer. – 1431-1433.

Promoto Iohanne Episcopello in episcopum Chelmensem, magister I o h a n n e s Franksten, frater de conuentu Franksten, anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo electus, et absolutus per magistrum ordinis.

Pour la troisième fois, nous trouvons le catalogue gravement en faute. Jean Melzer (*Braseatoris*) de Frankenstein fut élu après l'absolution de Nicolas de Pniewie, vraisemblablement en automne 1431. Il est en charge le 30 juillet 1432, d'après une charte conservée jadis aux Archives d'état de Breslau[5]. Il fut exonéré au concile de Bâle, en été 1433 par le maître général Barthélemy Texier[6]. Sur ce dernier point le catalogue a raison. Il est décédé à Dresde, en 1446[7].

36. Jean Wójciś. – 1433-1450/51.

Frater I o h a n n e s Aduocati Sandomiriensis, lector, electus est absoluto Iohanne Franksten, et anno Domini M°[cccc°] quadringentesimo l° primo in Sandomiriensi cenobio mortuus et ibi sepultus.

Le provincial Jean Melzer de Frankenstein fut déchargé en été 1433 par le maître général. Le chapitre provincial qui élut son successeur,

[1] Mon. O. P. hist. VIII, p. 164, ligne 2.

[2] Mon. O. P. hist. VIII, p. 182, ligne 19.

[3] Mon. O. P. hist. VIII, p. 221, ligne 28.

[4] Mon. O. P. hist. VIII, p. 208, ligne 25. – André *Venatoris* fut définiteur de Pologne en 1434, au chapitre général de Colmar; Mon. O. P. hist. VIII, p. 226, ligne 20. Le successeur de Nicolas, Jean Melzer, fut déchargé par le maître général en 1433. L'intervention des deux religieux nommés par le catalogue se serait-elle produite à cette occasion?

[5] Citée dans Q. u. F. 30, p. 22.

[6] Op. cit., p. 23.

[7] Voir son *curriculum vitae*, Op. cit., p. 20-25. Archivum fr. Praed. 13 (1943) 164-165.

Jean *Aduocati* (Wójcić, Wójtowicz) ou *Scolteti* (Sołtys), dut se réunir en automne de la même année. Dans les notices sur les deux couvents dominicains de Sandomierz, Jean Długosz mentionne le provincial Jean *Aduocati*, appelé encore *Scolteti*[1]. Jean *Aduocati*, provincial de Pologne, figure, le 15 février 1441, dans une charte du couvent Saint-Jacques de Sandomierz[2]. — Il est mort, en charge semble-t-il, en 1451 d'après notre catalogue, le 10 septembre 1450 d'après le nécrologe de Cracovie, le 5 septembre d'après celui de Léopol.

37. Jacques de Bydgoszcz. – 1450/51-1478.

Frater Iacobus de Bidgostia, sacre theologie professor, nacione Polonus, nobilis de domo Gadzyamba, prior Cracouiensis, anno Domini M°[cccc°] quadringentesimo... concorditer electus in capitulo generali *in Syradiensi conuentu tento*, aput Cracouiam paraliticatus anno Domini M° quadringentesimo septuagesimo octauo 3° *Maii*, *moritur et sepelitur in monasterio Sancte Trinitatis ordinis Predicatorum, ⌜die dominica infra octauas Corporis Christi⌝.*

Le provincial Jean *Advocati* étant mort en charge le 10 septembre 1450 (ou 1451), le chapitre provincial réuni à Sieradz élut provincial Jean de Bydgoszcz, prieur de Cracovie[3]. Il gouverna la province pendant 27 ans. En 1458 il présida le chapitre provincial de Poznań[4]. En 1459 il assista au chapitre général de Nimègue[5]. Son nom ne figure point parmi les provinciaux présents à ceux de Sienne (1462), de Rome (1468), et d'Avignon (1470). D'après le catalogue il est mort en charge, le 24 juin 1478. Le nécrologe de Léopol enregistre son décès le 25 juin, celui de Cracovie le 30 mai. — Séverin de Cracovie, Antonin de Przemyśl et Abraham Bzowski l'ont confondu avec Jacques *Derslai*, évêque titulaire de Margarita — non de Laodicée — et auxiliaire de Płock — non de Cracovie, — peu avant le 21 avril 1475[6].

[1] J. Długosz, Lib. Ben., t. III (Opera, t. IX), p. 455 (ms., fol. 342) 456 (ms., fol. 342^{v}) 457 (ms., fol. 344).

[2] Cod. diplom. Min. Pol., t. IV, Cracovie 1905, p. 373 n° 1394.

[3] Le 28 août 1450, Jacques de Bydgoszcz étant prieur, les écoles du couvent dominicain de Cracovie sont incorporées à l'université de Cracovie; K. Morawski, Historya Uniwersytetu Jagiellónskiego, t. II, Cracovie 1900, p. 334.

[4] Archivum fr. Praed. 8 (1938) 141.

[5] Mon. O. P. hist. VIII, p. 269, ligne 2.

[6] Mon O. P. hist. XXII, p. 109 en note. Archivum fr. Praed. 8 (1938) 146; 19 (1949) 84. L'erreur a passé dans le bullaire dominicain (Bull. O. P. III, p. 644) et de là, par l'intermédiaire du fichier Garampi, dans C. Eubel, Hierarchia, t. III, ed. 2, p. 172 Laodicen.

38. Albert de Siecienie. — 1478-1502.

Mortuo Iacobo de Bidgostia, de conuentu Wratislauiensi frater Albertus de Syeczin, de terra Dobrinensi, sacre theologie professor, in capitulo generali in Lublin pro die sancti Martini celebrato electus, et per magistrum generalem Leonardum de Perusio Rome confirmatus, millesimo quadringentesimo lxx° octauo. Nobilis de domo Powalya.

Les mots de *conuentu Wratislauiensi* ne s'appliquent pas à Jacques de Bydgoscz mais à son successeur, Albert (ou Adalbert, Wojciech) de Siecienie, du pays de Dobrzyn en Mazovie, religieux du couvent de Breslau [1] élu le 11 novembre 1478 au chapitre général de Lublin et confirmé le 2 février 1479 par Léonard de Mansuetis, maître général [2]. — Il est mort en charge, en 1502, le 3 avril d'après le nécrologe de Cracovie, le 2 mars d'après celui de Léopol. — Séverin de Cracovie, Antonin de Przemyśl et Abraham Bzowski se sont trompés en l'identifiant avec Albert (*de Sochnezano* = Sochaczew), promu évêque d'Ainos et auxiliaire de Poznań — non pas de Gniezno — le 23 décembre 1506 [3].

APPENDICE 1

Les anniversaires des provinciaux de Pologne dans les nécrologes de Cracovie et de Léopol.

CRACOVIE	LEOPOL
Ianuarius	
8. F. Martinus prouincialis quartus (n° 5). F. Michael prouincialis quintus (n.° 6). F. Simon prouincialis sextus (n° 7).	
9. F. Ioannes prouincialis septimus (n° 8). F. Reynoldus prouincialis octauus (n° 9).	9. Obiit frater Iohannes prouincialis Polonie VII (n° 8). Obiit frater Rynoldus prouincialis Polonie VIII (n° 9).

[1] Voir son *curriculum vitae* dans Archivum fr. Praed. 13 (1943) 172 n° 24.

[2] « Reuerendus pater magister Albertus Iohannis de Syeczin de territorio Dobrinensi, conuentus Wratislauiensis, electus unanimiter ab omnibus, confirmatus fuit in prouincialem prouincie Polonie cum plena auctoritate super tota prouincia, sicut habetur in copia signata W. Datum Rome, ii februarii 1479 a natiuitate ». Archiv. gen. O. P., Reg. IV 4, fol. 175^{v}.

[3] C. Eubel, Hierarchia, t. III, d. 2, p. 96 Aenen. et Bull. O. P. IV, p. 281-282. Archivum fr. Praed. 8 (1938) 146 n. 81. Mon. O. P. hist. XXII, p. 108. Archivum fr. Praed. 19 (1949) 69, 70, 84.

CRACOVIE — LEOPOL

Februarius

3. F. Albertus de Seczymin S. T. magister, qui multa bona prouinciae nostrae, maxime uero huic conuentui contulit. 1502 (nº 38).

Martius

2. Obiit reuerendus pater frater Albertus de Seczynye sacre theologie professor, prior prouincialis Polonie qui per uiginti annos optime rexit prouinciam, Cracouie sepultus (nº 38).

Aprilis

Maius

7. F. Ioannes Vnger prouincialis Polonie. 1263 (nº 8).

10. Obiit frater Iohannes prouincialis Polonie (nº 8).

22. F. Stanislaus quondam prouincialis Polonie. 1255 (nº 27).

29. Obiit frater Gerhardus, prouincialis Polonie primus (nº 1).
Obiit frater Theslaus, prouincialis Polonie II (nº 2).
Obiit frater Heydenricus, prouincialis Polonie III (nº 3, 29 juin 1263).

30. F. Iacobus de Bidgostia S. T. magister qui 27 annis rexit prouinciam Poloniae, necnon huic conuentui inter alia bona tabernaculum maius, alias monstrantiam pretiosam donauit. 1478 (nº 37, 24 juin 1478).

Cracovie	Leopol
	Iunius
	8. Obiit frater Stanislaus prouincialis Polonie (nº 27).
13. F. Stanislaus prouincialis Polonie (nº 27).	
	25. Obiit frater Iacobus prouincialis Polonie (nº 37, 24 juin 1478).
	Iulius
	Augustus
	September
	5. Obiit frater Iohannes, prouincialis Polonie (nº 36).
10. Fr. Ioannes lector, prouincialis Poloniae, qui dedit conuentui 30 marcas pro annali censu. 1450 (nº 36).	
	October
31. Fr, Nicolaus de Pniewy, olim prouincialis Poloniae, hic sepultus. 1431 (nº 34).	
	November
	4. Obiit frater Nicolaus, prouincialis Polonie (nº 34).
	December
	16. Obiit frater Nicolaus prouincialis Polonie (nº 11).
20. Fr. Nicolaus prouincialis Poloniae (nº 11).	20. Obiit frater Mathias, prouincialis Poloniae (nº 25).
	21. Obiit frater Andreas prouincialis Polonie (nº 32).
	24. Obiit frater Petrus, prouincialis Polonie (nº 24? nº 30? nº 31?).
25. Fr. Mathias, prouincialis Poloniae (nº 25).	

Le désaccord général des deux nécrologes saute aux yeux. Sur neuf anniversaires qu'ils ont en commun un seul, celui du 9 janvier, coïncide dans les deux documents. Pour les autres la gravité des écarts apparaîtra dans le tableau que voici.

Cracovie	Leopol	Cracovie	Leopol
3 février	2 mars	10 septembre	5 septembre
7 mai	10 mai	31 octobre	4 novembre
30 mai	25 juin	20 décembre	16 décembre
13 juin	8 juin	25 décembre	20 décembre

Et pourtant, malgré le désaccord sur les anniversaires, les deux nécrologes ont bien des traits communs. Voici, dans l'ordre chronologique, les noms des provinciaux commémorés, soit dans l'un, soit dans l'autre, avec l'indication de quelques *absences* caractéristiques. Chaque nom est précédé du numéro d'ordre qu'il porte dans notre commentaire, suivi, lorsqu'il y a lieu, du numéro d'ordre (en chiffres romains et entre parenthèses) qu'il porte dans le nécrologe. Les sigles C et L, qui suivent les noms, indiquent leur présence dans l'un ou l'autre nécrologe. Le mot *bis* indique qu'un provincial est commémoré deux fois.

1 (I) Gérard (L)
2 (II) Ceslas (L)
3 (III) Henri (L)
4 *Manque.* (*Gérard*)
5 (IV) Martin (C)
6 (V) Mikul (C)
7 (VI) Simon (C)
8 (VII) Jean (CL) (bis)
9 (VIII) Renaud (CL)
10 *Manque.* (*Simon*)
11 Nicolas (CL)
12-23 *Manquent.*
24 (ou 28 = 30 ou 31) Pierre (L)
25 Matthias (LC)
26 *Manque.* (*Przybysław*)
27 Stanislas (CL) (C bis)
28 (ou 24 ou 31) Pierre
29 *Manque.* (*Jean*)
30 = 28
31 (ou 24 ou 28 = 30) Pierre
32 *a* André (L)
32 *b* *Manque.* (*Jean*)
32 *c* *Manque.* (*Jean*)
33 *Manque.* (*Jean*)
34 Nicolas (CL)
35 *Manque.* (*Jean*)
36 Jean (CL)
37 Jacques (CL)
38 Albert (CL)

APPENDICE 2

Lettre du provincial de Pologne, Przybysław de Płock, au maître général, Pierre de Baume-les-Dames (1343).

Le document que nous allons reproduire et commenter n'est pas inédit. Il figure dans le formulaire à l'usage des provinciaux de Pologne, compilé sous le provincialat de Jean Biskupiec (1411-1417), et publié par H. Woroniecki et J. Fijałek[1]. Il est sans date. Les éditeurs le considèrent comme étant de l'année 1398. Mais il remonte, sans nul doute possible, à l'année 1343 et est adressé au maître général Pierre de Baume-les-Dames (1343-1345), par le provincial de Pologne Przybysław de Płock (1338-1344). Avant de prouver ce que nous avançons, voici le texte du document, d'après l'édition Woroniecki-Fijałek. Nous le divisons en alinéas, et nous modifions légèrement la ponctuation.

Reuerendissimo fratri in Christo et plurimum uenerando fratri N. magistro ordinis Predicatorum, religionis sancte precipuo zelatori, frater Io(hannes) *etc.*, licet indignus, eiusdem ordinis, oraciones suas in Christo deuotas cum plenitudine obediencie et reuerencie et honoris.

Vestre sincere paternitati et amande, pro eo quod ad presens capitulum ueniendo et laboribus corporis uiarumque discrimini me non exponendo, ut debui, non ueni, excusacionis litteram mittere uestre sagacitati curaui, petens humiliter et deuote ut uestra pia bonitas michi sinistre non ferat, sed misericorditer nunc ignoscat. Nam illum in testem inuoco qui cordium scrutator est et insecutor, quod iam ferme per quadrigenium, querendo capitula generalia pro bono statu nostre prouincie sic lassus et concussus sum corpore quod nunc eciam prouincialatus sarcinam humeris meis inpositam licet indigno, absque grauamine sufferre uix ualeo pre corporis fatigacione. Verumtamen sic concussus prouinciam nostram uisitando transseo defectus retroactis temporibus commissos misericorditer et rigide prout expedire uideo corrigendo, religionem a fratribus elongatam reuocando. Hiis nunc personaliter laboribus insudo, et de contingentibus michi obmitto. Hoc uestre serenitati sategi scribere quia excusacioni mee uidentur plurimum suffragari et ipsorum dilacio fuit nimis prouincie periculosa.

Sed non pigeat uestram dignacionem audire reuerendam sumptus et expensas quos feci uisitando generalia capitula pro profectu et bono statu nostre

[1] Archivum Komisji Historycznej, t. XII, 2, Cracovie 1938, p. 373 n° 303. Excusatorie (a. 1398).

prouincie ac tyrannice regiminis amocione, quod tunc temporis nostra prouincia exstitit subiugata. Nam primo metquartus et cum IIII^{or} animalibus de prouincia nostra recedens plures ordinis prouincias transsiui circuiando, querens tunc magistrum ordinis ad manifestandum sibi regimen nostre prouincie irreligiosum. Et tunc plus quam per medium annum internis partibus grauissime laboraui. Secundo anno mettercius et cum tribus animalibus iter assumpsi uersus generale capitulum, nec tunc malum nostre prouincie fuit amotum. Tercio anno metsecundus cum duobus equis et expensis non modicis ad generale capitulum in Claromonte perrexi, ubi, Deo ordinante ex iusticia ordinis exsequente inclusus nostre prouincie et religionis crudelis inimicus. Igitur, pater dulcissime, introrsum uos recurrite et animaduertite circumscriptis grauissimis meis laboribus, quantas expensas pro nostra prouincia fecerim et sumptus... tamen nunquam fratrem indebite turbauerim me sciente.

Supplico ergo uestre pietati humili quam possum deuocione, quatinus uestram litteram uelitis dirigere diffinitoribus nostri futuri capituli ymo et fratribus tocius prouincie, hortantes eos ut michi pro omnibus istis expensis aliqualem faciant recompensam, sicut uos in precedenti capitulo proposuistis in diffinitorio, quia non solum expendi pecuniam et res, sed et libros et quaternos personales.

Insuper non estimo silencio forte transeundum, quod anno preterito, dum redirem de capitulo incidi in latrones, qui eciam me sic despoliauerunt, quod uestibus exutus omnibus rebus meis, eciam actis generalis capituli fui spoliatus. Pro quorum actorum copia in prouinciam Bohemie nuncium me mittere oportebat. Hec omnia passus sum iustus pro iniusto, innocens pro prouincie nostro statu bono.

Valeat uestra paternitas michi dilecta et reuerenda, et me ordinis, et ergo vestre, subicio discipline. *etc.*

La lettre qu'on vient de lire est antérieure à l'année 1371, car elle remonte à l'époque où le chapitre général se célébrait chaque année. En effet le provincial de Pologne qui l'écrivit s'excuse de n'être pas allé à celui de l'année en cours (ad *presens* capitulum... ut debui, non ueni) [1] et il a assisté à celui de l'année précédente (anno preterito, dum redirem de capitulo). Le chapitre de Clermont, le troisième auquel il assista (Tercio anno... ad capitulum generale in Claromonte perrexi), est celui célébré en 1339 à Clermont-Ferrand, qui fut un chapitre de provinciaux [2]. L'auteur de la lettre a donc été élu provincial au plus

[1] Cette phrase condamne la date proposée par les éditeurs, puisqu'il n'y eut pas de chapitre général en 1398.

[2] Voir la liste des chapitres généraux dans J. Quétif-J. Echard, Scriptores Ordinis Praedicatorum, t. I, Paris 1719, p. xvii, où l'on indique l'alternance des chapitres de définiteurs et de provinciaux (un chapitre de provinciaux, deux chapitres

tard au chapitre provincial tenu en automne 1338, et il est identique au provincial de Pologne exonéré en 1344, au chapitre général du Puy [1]. Il est le successeur du provincial Matthias, exonéré en 1337, au chapitre général de Valence [2]. Selon le catalogue, c'est Przybysław de Płock, le vingt-sixième de la série. Le copiste du formulaire a remplacé son nom par les initiales *Io*. Le cas n'est pas unique. Les éditeurs signalent trois documents où les mêmes initiales *Io* ont remplacé le nom du provincial Stanislas (1344-1354) [3] et deux où elles ont remplacé, soit celui de Stanislas, soit celui de Pierre de Chomiąża (1354-1370) [4]. Les chapitres généraux de 1340, 1341 et 1344 étant des chapitres de définiteurs, le provincial de Pologne n'avait, ni à s'y rendre, ni à s'excuser de ne pas y être allé. Le quatrième chapitre général ausquel il assista (per *quadriennium* querendo capitula generalia) est celui célébré à Carcassonne en 1342, qui fut un chapitre de provinciaux en même temps qu'un chapitre électif. Le maître général, destinataire de la lettre, avait assisté à ce chapitre à titre de provincial, non seulement comme électeur. Le provincial de Pologne lui rappelle une proposition qu'il fit alors (sicut uos in precedenti capitulo proposuistis *in diffinitorio*). Le chapitre général auquel il s'excuse de n'avoir pas assisté est celui célébré à Paris en 1343, où fut élu le maître général Pierre de Baume-les-Dames, alors provincial de France [5]. C'était un chapitre de définiteurs, mais le provincial de Pologne était tenu d'y assister en tant qu'électeur. Le maître général auquel il s'adresse est Pierre de Baume-les-Dames, qui avait fait partie du définitoire de 1342 au titre de provincial de France. La lettre a été écrite en été 1343, quand le provincial avait appris la nouvelle de l'élection, et avant la célébration du chapitre provincial de Pologne, car il demande au maître général d'adresser une lettre au définitoire de ce chapitre (uestram litteram uelitis dirigere diffinitorio nostri futuri capituli). La date de 1343 pour notre lettre est on ne peut plus certaine.

de définiteurs). – Il y eut un chapitre général de définiteurs à Clermont, en 1396, mais, sans compter que nous sommes avant 1371, le chapitre de Clermont de 1396 est un chapitre de l'obédience d'Avignon, tandis que la Pologne était de l'obédience romaine. Pour maintenir leur datation, les éditeurs ont proposé de lire *Francofurti* au lieu de *Claromonte*, correction hautement invraisemblable, et qu'on ne pourrait admettre que pour des raisons extrèmement graves.

[1] Mon. O. P. hist. IV, p. 302, ligne 3.

[2] Mon. O. P. hist. IV, p. 250, ligne 24. Pour le nom du provincial déposé v. *ibidem*, p. 251, ligne 16.

[3] AKH XII, 2, p. 341 n° 209, p. 364 n° 275, p. 365 n° 276.

[4] AKH XII, 2, p. 361 n° 267, p. 368 n° 287.

[5] Mon. O. P. hist. IV, p. 385 en n.

Voyons maintenant ce qu'on en peut tirer pour l'histoire des provinciaux de Pologne.

Avant le chapitre général de Clermont-Ferrand (1339) l'auteur de la lettre s'était rendu deux fois à un chapitre général. La première fois il avait fait le voyage plus encore pour rencontrer le maître général (Hugues de Vaucemain, 1333-1341) (querens tunc magistrum ordinis) et se plaindre du gouvernement de la province (ad manifestandum sibi regimen nostre prouincie irreligiosum). C'était probablement en 1336, car le chapitre de Londres de 1335 fut un chapitre de provinciaux, et à cette date l'auteur de la lettre n'était pas encore à la tête de sa province [1]. La plainte eut probablement son effet: au chapitre général de Valence de 1337 le provincial de Pologne, Matthias, est exonéré et reçoit l'ordre de comparaître au prochain chapitre général [2] avec plusieurs religieux de la province, dont l'ex-inquisiteur de Cracovie, Stanislas. Un étranger, Jean de Tweebergen de Maastricht, de la province de Teutonie, est envoyé comme vicaire général en Pologne [3]; le chapitre provincial est renvoyé à l'année suivante. Manifestement les capitulaires voulaient attendre le verdict du chapitre général de 1338. Mais ce chapitre général fut renvoyé à l'année 1339. Dans ces circonstances le vicaire général, Jean de Tweebergen, fit procéder à l'élection d'un nouveau provincial, sûrement en automne 1338, et Przybysław de Płock put assister au chapitre général de l'année suivante en qualité de provincial de Pologne. Au cours de ce chapitre, dit-il dans notre lettre, « Deo ordinante, ex iusticia ordinis exsequente, inclusus nostre prouincie et religionis crudelis inimicus ». Les actes capitulaires de 1339 disent laconiquement et discrètement, comme toujours: « Sentencias iudicum approbamus » [4].

Jusqu'ici, les données de notre lettre, celles des actes capitulaires et celles du catalogue des provinciaux sont en parfait accord. Mais voici une difficulté. La lettre semble dire qu'on ne remédia pas aux maux de

[1] L'auteur de la lettre dit qu'il se rendit à quatre chapitres généraux, mais il ne dit pas à quel titre. J. Fijałek (AKH XII, 2, p. 249), oubliant qu'il y avait des chapitres de définiteurs et des chapitres de provinciaux, écarte Przybysław de Płock comme auteur de la lettre, parce qu'il n'était pas provincial en 1337.

[2] Mon. O. P. hist. IV, p. 250, ligne 24 et p. 251, lignes 8-19. Cette dernière ordination échappa à l'attention de J. Fijałek, qui écarta le chapitre général de 1339 parce que les affaires dont parle la lettre « ne conviennent pas à l'époque »; AKH XII, 2, p. 249.

[3] Sur Jean de Tweebergen (de Duobus Montibus) v. Q. u. F. 1, p. 11, 14, 25, 28, 34, 45.

[4] Mon. O. P. hist. IV, p. 259, ligne 16.

la province avant le chapitre de 1339; parlant de son second chapitre général l'auteur écrit: « nec tunc malum nostre prouincie fuit amotum ». L'absolution du provincial Matthias et l'institution du vicaire général Jean de Tweebergen n'a donc pas suffi à ses yeux. Il faut entendre sans doute que le *tyrannicum regimen* et le *regimen irreligiosum* ne tenait pas uniquement à la personne du provincial Matthias. Un intrigant puissant et dangereux, abusant peut-être de la faiblesse du provincial, semble avoir été l'auteur principal des troubles. Comparées aux méfaits de cet inconnu, les fautes du provincial Matthias ont pu sembler peu de chose aux yeux de Przybysław. Voilà comment, en attendant d'autres informations, l'on peut entendre la lettre du provincial Przybysław au maître général Pierre de Baume-les-Dames.